



**L'ENDETTEMENT DES MIGRANTS DE RETOUR ET L'IMPACT
SUR LA RÉINTÉGRATION DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE**

Couverture : © OIM/Mohamed Aly Diabaté
La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition de l'OIM.
© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Cette étude a été réalisée par le bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) de Côte d'Ivoire, avec le soutien du bureau régional de l'OIM à Dakar dans le cadre du programme *Sécurité, Support et Solutions le long de la route de la Méditerranée Centrale*.

Le programme "Sécurité, Support et Solutions le long de la Route de la Méditerranée Centrale" (3S – RCM), financé par le Département du Développement International (DFID) du Royaume-Uni, vise à déployer une meilleure assistance aux migrants sur la route migratoire de la Méditerranée Centrale et à offrir une meilleure protection aux migrants les plus vulnérables tels que les mineurs non-accompagnés, les femmes, les mères célibataires, les victimes de traite et les cas médicaux.

Entre 2018 et 2020, l'axe 3 du programme a permis de mener des recherches de court-terme au sein de six pays en Afrique de l'Ouest et du Centre (Mali, Burkina Faso, Guinée, Sénégal, Gambie et Côte d'Ivoire)¹, informant sur des aspects particuliers des dynamiques migratoires intrarégionales. En favorisant une démarche collaborative, l'axe 3 du programme a pour objectif de pouvoir améliorer la compréhension des gouvernements, des agences humanitaires et des organisations nationales sur les tendances migratoires afin notamment de formuler des réponses adaptées aux besoins des populations.

Les données collectées dans le cadre de cette étude de recherche s'insèrent dans le cadre d'une étude régionale mise en œuvre entre Décembre 2019 et Octobre 2020, couvrant les six pays du programme et portant sur l'endettement des migrants de retour.

Vous pouvez accéder à l'ensemble des produits de recherche développés dans le cadre de l'axe 3 du programme DFID SSSII [ici](#).

Avertissement :

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs. Elles ne prétendent pas refléter les opinions ou les vues de l'OIM ou de ses Membres. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIM aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société toute entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

¹ Dans le cadre de ce même programme, OIM Côte d'Ivoire a conduit une recherche sur la migration féminine en Côte d'Ivoire à travers l'expérience des femmes migrantes de retour, OIM Sénégal une étude sur les Nouvelles Dynamiques Migratoires au Sénégal, situation sur la reprise de la route ouest africaine, et OIM Guinée a conduit une étude sur les trajectoires migratoires de la jeunesse guinéenne à travers l'exemple des jeunes migrants de retour. De plus, OIM Gambie a conduit une évaluation de la mobilité interne rurale-urbaine. Les participants à la recherche en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Guinée étaient tous des migrants assistés au retour volontaire par l'OIM entre 2016 et 2019 (AVRR).

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	2
TABLE DES CARTES, ENCADRÉS ET GRAPHIQUES.....	3
TERMINOLOGIE.....	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	8
MÉTHODOLOGIE.....	9
LA COLLECTE DE DONNÉES QUANTITATIVES.....	9
LA COLLECTE DE DONNÉES QUALITATIVES.....	10
LES LIMITES DE L'ÉTUDE.....	11
1. Le profil des migrants ivoiriens de retour endettés.....	12
1.1. Le profil socio-démographique.....	13
1.2. Les motifs de départ.....	18
2. La prise de crédit et ses modalités.....	20
2.1. Temporalité des crédits.....	21
2.2. Mécanismes et modalités liés aux crédits (1-2-3).....	25
2.3. Formes et acteurs du crédit contracté pour financer la migration (Crédit 2).....	26
2.4. Formes de remboursements du crédit lié à la migration (Crédit 2).....	32
3. Impact de l'endettement migratoire sur le processus de réintégration des migrants de retour.....	36
3.1. Impact sur la réintégration économique des migrants de retour.....	37
3.2. Impact psychologique et social de l'endettement sur le migrant de retour.....	40
3.3. Impact sur les familles et les communautés de retour.....	42
CONCLUSION.....	46
RECOMMANDATIONS.....	47
BIBLIOGRAPHIE.....	48

ACRONYMES

AVRR	Assisted Voluntary Return and Reintegration (ou Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration)
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DFID	Department for International Development
FFUE	Fonds Fiduciaire Union Européenne
FGD	Focus Group Discussion
INS	Institut National de la Statistique
NU	Nations Unies (ou UN en anglais : United Nations)
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations (ou IOM en anglais : International Organization for Migration)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMC	Route Méditerranéenne Centrale (ou CMR en anglais : Central Mediterranean Route)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

TABLE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

GRAPHIQUES

Graphique 1. Genre.....	14
Graphique 2. Genre et âge en années.....	14
Graphique 3. Niveau d'éducation.....	16
Graphique 4. Situation professionnelle actuelle des répondants endettés.....	16
Graphique 5. Salaire mensuel actuel.....	17
Graphique 6. Rôle au sein du ménage.....	17
Graphique 7. Statut marital des personnes endettées après le retour.....	18
Graphique 8. Les personnes endettées ont-elles des personnes à charge?.....	18
Graphique 9. Ce crédit a-t-il incité les personnes enquêtées à migrer afin de le rembourser?.....	19
Graphique 10. Les personnes enquêtées avaient-elles déjà contracté un crédit en dehors d'un projet migratoire?.....	22
Graphique 11. Montants empruntés dans le cadre du crédit 1.....	22
Graphique 12. Un crédit a-t-il été contracté afin de financer un projet migratoire?.....	23
Graphique 13. Nombre de crédits contractés.....	23
Graphique 14. Montants empruntés dans le cadre du crédit 2.....	24
Graphique 15. Moment où le(s) crédit(s) a/ont été contracté(s).....	24
Graphique 16. Les personnes enquêtées ont-elles contracté un crédit depuis leur retour?.....	25
Graphique 17. Montants empruntés dans le cadre du crédit 3.....	25
Graphique 18. Qui vous a fourni de l'aide pour emprunter?.....	26
Graphique 19. Qui est au courant des crédits contractés?.....	27
Graphique 20. Combien de temps a-t-il fallu aux personnes enquêtées pour obtenir l'ensemble des emprunts pour réaliser le projet migratoire?.....	27
Graphique 21. Le prêteur était-il au courant du motif derrière l'emprunt?.....	28
Graphique 22. Auprès de qui ces emprunts ont-ils été effectués?.....	29
Graphique 23. Où sont situées les personnes auprès de qui le(s) prêt(s) a/ont été contracté(s)?.....	32
Graphique 24. Le remboursement du crédit lié à la migration est-il terminé?.....	33
Graphique 25. Qui rembourse/a remboursé le crédit?.....	34
Graphique 26. Comment le crédit est-il/a-t-il été remboursé?.....	34
Graphique 27. Y-a-t-il/ avait-il des intérêts ou autre rétribution supplémentaire liée à l'emprunt?.....	36
Graphique 28. Impact négatif du crédit sur la situation économique actuelle du migrant.....	38
Graphique 29. Les personnes ayant contracté un crédit 2 pensent-elles pouvoir rembourser l'ensemble de leurs dettes?.....	39
Graphique 30. Solution envisagée en cas d'impossibilité de rembourser l'emprunt.....	39
Graphique 31. Les personnes enquêtées envisageraient-elles de migrer à nouveau afin de rembourser leurs dettes?.....	40
Graphique 32. Impact des dettes sur le plan personnel.....	41
Graphique 33. Les personnes enquêtées ont-elles subi des menaces, abus ou actes de violence pour rembourser un crédit?.....	41
Graphique 34. Pays où les violences ont été subies.....	42
Graphique 35. Types de violences subies.....	42
Graphique 36. Famille victime de violences.....	44
Graphique 37. Impact des crédits sur la situation économique de la famille.....	44
Graphique 38. Impact des crédits sur la relation avec la famille.....	45
Graphique 39. Impact des crédits sur la relation avec la communauté.....	45

TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des migrants de retour selon le pays duquel ils ont été assistés.....	15
Tableau 2. Typologie des abus subis.....	43

CARTES

Carte 1. Régions de résidence des migrants de retour enquêtés.....	11
--	----

TERMINOLOGIE

Aide au retour volontaire et à la réintégration : Soutien administratif, logistique et financier, y compris à des fins de réintégration, apporté à des migrants qui ne peuvent ou veulent rester dans le pays hôte ou le pays de transit et qui décident de retourner dans leur pays d'origine.

Migrant : Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.

Migration : Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

Migration de retour : Mouvement de personnes retournant dans leur pays d'origine après avoir quitté leur lieu de résidence habituelle et franchi une frontière internationale (Contexte de la migration internationale).

Migration irrégulière : Mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination.

Migration régulière : Migration effectuée en conformité avec la législation du pays d'origine, de transit et de destination.

Pays de destination : Dans le contexte de la migration, pays vers lequel se dirige une personne ou un groupe de personnes migrant de façon régulière ou irrégulière.

Pays d'origine : Dans le contexte de la migration, pays de nationalité ou ancien pays de résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger, de façon régulière ou irrégulière.

Pays de transit : Dans le contexte de la migration, pays que traverse une personne ou un groupe de personnes pour se rendre dans le pays de destination ou, quittant le pays de destination, pour se rendre dans le pays d'origine ou de résidence habituelle.

Réintégration : Processus permettant à une personne de rétablir les liens économiques, sociaux et psychosociaux nécessaires pour vivre, assurer ses moyens de subsistance, préserver sa dignité et s'intégrer dans la vie civique.

Trafic illicite (de migrants) : Fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée irrégulière dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État (Adapté du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ((adopté le 15 novembre 2000, entré en vigueur le 28 janvier 2004), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2241, p. 507), art. 3 a).

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente étude s'intéresse à l'impact des crédits contractés par les migrants de retour sur leur réintégration en Côte d'Ivoire. Le crédit, tel qu'il a été conçu dans le cadre de cette étude, et ainsi qu'il est appréhendé en Côte d'Ivoire, dans le contexte particulier d'un projet migratoire, n'est pas seulement une somme d'argent qui devra être remboursée ; il implique aussi un engagement moral du migrant envers la personne qui lui prête. Par ailleurs, le crédit est pensé au-delà du cadre formel d'un montant prêté sous conditions clairement établies et identifiées. Cette étude se base sur les réponses fournies par 360 migrants de retour, âgés de 18 ans et plus, et qui ont été assistés dans leur retour en Côte d'Ivoire par l'OIM entre 2017 et 2020. Par ailleurs, des entretiens individuels ont été conduits auprès de huit sensibilisateurs communautaires. Cette étude est donc le résultat d'une approche de méthode de recherche mixte combinant des collectes de données quantitatives et qualitatives.

PROFIL DES MIGRANTS ENDETTÉS

Les résultats de cette étude montrent que les migrants de retour interviewés qui ont eu recours à un crédit sont majoritairement des hommes (83%), âgés de 35 ans ou moins (plus de 80% des individus enquêtés), ayant reçu une instruction, célibataires (73%) mais ayant des personnes à charge (68%). Au moment de l'enquête, les répondants sont 37% à se déclarer sans emploi et 77% à déclarer recevoir un salaire inférieur à 50.000 FCFA (90 USD) par mois. Ils invoquent majoritairement des motifs économiques à leur migration dans un contexte où la migration est perçue comme un phénomène positif, voire un projet avec des retombées possibles pour l'ensemble de la famille et des proches, voire de la communauté.

UN CRÉDIT PRINCIPALEMENT MIGRATOIRE

Selon les résultats de l'étude, **77% des migrants enquêtés ont contracté au moins une forme de crédit**, à savoir que ceux-ci sont de trois types : le crédit initial, contracté avant le départ en dehors du financement de la migration (Crédit 1) ; Le crédit contracté pour financer la migration (Crédit 2) et le crédit contracté après le retour (Crédit 3). Le crédit 2 est lui-même subdivisé en trois formes correspondant à trois temporalités différentes du projet migratoire, à savoir les emprunts pour financer le départ, les emprunts effectués au cours du voyage et ceux qui servent à financer le retour. Les résultats de cette étude montrent que le crédit migratoire, crédit 2, constitue le cœur de l'étude puisque **65% des migrants endettés enquêtés ont emprunté pour migrer**. Les sommes empruntées dans ce contexte migratoire par les répondants vont de 14.400 FCFA (26 USD) à 4.150.000 FCFA (7463 USD). Les sommes les plus empruntées se situent entre 500.000 et 1.000.000 FCFA/ 899 et 1.798 USD (24% des personnes ayant contracté un crédit 2). Les emprunts contractés par les répondants dans le cadre de leur migration (crédit 2) ont été principalement réalisés avant le départ (51%) ou pendant la migration (48%). Par ailleurs, les prêts liés à la migration sont très majoritairement contractés auprès de personnes se trouvant en Côte d'Ivoire (81%).

CONDITIONS DU CRÉDIT

Le crédit s'inscrit principalement dans le cadre d'une relation de confiance. En effet, 80% des migrants de retour endettés déclarent que la personne auprès de qui le prêt en lien avec le projet migratoire a été contracté était au courant du motif de l'emprunt. D'ailleurs, la majorité des individus qui prêtent de l'argent au migrant sont soit de sa famille (54%), soit des amis ou proches (29%). Les migrants enquêtés ont très peu eu recours aux institutions financières. Les modalités de remboursement semblent donc plus flexibles et informelles. Le crédit en Côte d'Ivoire ne s'inscrit en effet pas dans les liens d'un contrat formel. Il s'agit d'un accord oral dont les conditions sont également parfois amenées à évoluer en raison de l'issue du projet migratoire

LES FEMMES MIGRANTES DE RETOUR ENDETTÉES EN CÔTE D'IVOIRE

Lorsque l'on compare aux hommes, les migrantes de retour enquêtées ont contracté un nombre plus important de crédits liés au projet migratoire (crédit 2) et les sommes empruntées sont plus conséquentes

reflétant de possibles difficultés à mobiliser des fonds par l'autofinancement ou auprès de leurs réseaux. D'ailleurs, 19% des femmes (contre 6% des hommes) passent par un facilitateur ou un passeur pour financer leur migration avec les risques que cela peut engendrer en termes de protection, notamment de trafic et de traite des personnes. Par ailleurs, les migrantes de retour ont également privilégié les crédits contractés avant leur départ (61%). Cela pourrait se justifier par le fait que les femmes voyagent majoritairement par avion pour aller notamment en Tunisie ou au Maroc, ce qui entraîne donc possiblement un coût migratoire plus élevé au départ de la Côte d'Ivoire afin, notamment, de payer le billet d'avion. A l'inverse, les hommes empruntent davantage la voie terrestre, ce qui nécessiterait donc des sommes moins importantes pour quitter la Côte d'Ivoire. Les résultats des enquêtes individuelles révèlent aussi que 30% des femmes migrantes de retour qui ont contracté au moins une dette affirment n'avoir aucun revenu contre 14% des hommes dans la même situation. Cela tend à indiquer une situation au retour plus difficile pour les femmes migrantes, notamment en termes de ressources financières disponibles.

UN CRÉDIT MIGRATOIRE QUI ENTRAÎNE UNE RÉTRIBUTION

Cette étude permet d'observer que la migration et son financement sont bien souvent conçus comme un projet commun. Les familles, ainsi que la communauté, investissent beaucoup d'espoir dans le voyage de l'un des leurs. L'aide économique qui sera fournie au migrant afin qu'il mène à bien son entreprise est vue comme un réel investissement qui emporte l'idée qu'une compensation à cet investissement, financière ou autre, surviendra lorsque la migration sera couronnée d'un succès notamment financier. Un double poids pèse ainsi sur le migrant endetté : celui de réussir sa migration mais surtout, réussir afin de rétribuer le prêteur comme celui-ci l'entend et donc pas nécessairement de manière pécuniaire.

REMBOURSEMENT DES CRÉDITS

Les enquêtes individuelles indiquent que la charge du remboursement du crédit incombe très majoritairement au migrant (93% des cas). Toutefois, 17% des répondants ayant contracté un crédit lié à la migration ne comptent pas rembourser leur emprunt. Ce chiffre est presque quatre fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En outre, 17% des personnes enquêtées et endettées disent pouvoir envisager de migrer une nouvelle fois afin de rembourser leur dette.

UN RETOUR LOURD DE CONSÉQUENCES

Les crédits en lien avec la migration (crédit 2) sont souvent contractés auprès des familles des migrants (54% des cas), entraînant dès lors des conséquences négatives d'un point de vue économique, psycho-social ou encore relationnel tant chez le migrant de retour que pour sa famille. Parmi les personnes enquêtées, **65% estiment que les dettes qu'elles ont contractées les affectent négativement tant sur le plan social que psychologique**. Les migrants de retour sont par ailleurs également confrontés à la discrimination et à la stigmatisation lorsqu'ils retournent dans leurs communautés d'origine en raison de l'abandon de leur projet migratoire. Les migrants de retour peuvent être perçus comme des individus ayant manqué à leurs devoirs, à leurs responsabilités sociales ou à leurs rêves de stabilité économique. Outre le fait que son retour soit perçu de manière très négative par ses proches et les membres de la communauté, le migrant qui a cumulé des dettes pour partir est considéré comme quelqu'un en qui on ne peut plus avoir confiance et qui suscite désormais la méfiance. Le sentiment de « honte » du migrant de retour endetté est très marqué et caractéristique des difficultés à surmonter dans le cadre du retour et de la réintégration en Côte d'Ivoire.

Le statut économique du retourné, sa capacité à retrouver un emploi au retour ainsi que le niveau de dettes contractées par les migrants pendant leur voyage sont des aspects essentiels de leur réintégration qui influencent celle-ci négativement, tant au niveau individuel que communautaire. **Contracter un crédit crée une pression supplémentaire importante sur le migrant de retour dont les ressources économiques seront souvent orientées vers le remboursement des emprunts**, ce qui engendrera des conséquences négatives sur la situation économique du migrant, voire même de sa famille. L'incapacité à rembourser peut également générer une spirale de dettes et déclencher dans certains cas un nouveau départ.

De ces conclusions, plusieurs recommandations ont été avancées:

AXE PRÉVENTIF

Renforcer les canaux d'information sur les dangers de la migration irrégulière et les diffuser de manière plus large afin qu'ils touchent les migrants potentiels, les migrants en cours de voyage et les candidats au retour. Organiser via ce même biais des campagnes d'informations sur les voies alternatives de migration légale ;

Renforcer les mécanismes de collecte d'informations auprès des migrants de retour, afin de permettre un meilleur suivi des pratiques illégales, comme par exemple la mise sous contrat. Supporter l'identification des réseaux de traite actifs et des systèmes d'exploitation existant afin d'assurer une meilleure protection des migrants de retour soumis au travail forcé et aux mises sous contrats afin de rembourser leurs dettes ;

Mettre en place et/ou étendre les systèmes de protection sociale de manière à éliminer la dépendance à l'égard des crédits contractés pour les besoins de base. Il a en effet été constaté que le crédit non lié à un projet migratoire peut pousser à la migration afin de rembourser celui-ci.

Parler et sensibiliser à la question de la dette migratoire, en présentant clairement les ramifications économiques, sociales et psychosociales qui en découlent. Ces sensibilisations devraient viser tant les acteurs gouvernementaux que locaux, à savoir des associations impliquées dans la réintégration des migrants de retour ou encore les membres de la communauté également concernés par la problématique ;

AXE PROGRAMMATIQUE

Envisager de mettre en place des programmes de gestion financière et économique pour les retournés sous forme de formations dispensées par des intervenants qualifiés ;

Identifier l'offre de services et les acteurs impliqués dans le secteur de la santé mentale et du soutien psycho-social en Côte d'Ivoire et en promouvoir l'accès de manière étendue par le biais de campagnes de sensibilisation ;

Promouvoir la protection des migrants de retour en risque de subir des menaces, des abus ou des actes de violence visant à les contraindre à rembourser une dette ;

Promouvoir davantage de séances de médiations familiales - comme cela se fait déjà dans le cadre de l'initiative EUTF - permettant de rétablir le contact entre le migrant de retour et sa famille. Intégrer la question des emprunts et des responsabilités financières au cours de ces séances, afin de mieux cerner l'impact de l'endettement sur le migrant de retour et sa famille.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

La Côte d'Ivoire, État Membre de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est un pays de destination pour de nombreux migrants d'Afrique de l'Ouest. En effet, d'après un recensement conduit en 2014, la Côte d'Ivoire accueille plus de cinq millions d'individus de nationalité étrangère, soit près de 24% de la population totale du pays¹.

Avec une économie en pleine croissance², les Ivoiriens n'ont, pendant longtemps, que peu emprunté les voies de la migration irrégulière. Cependant, le nombre de personnes se réclamant de citoyenneté ivoirienne arrivant sur les côtes italiennes a bondi de 230% entre 2015 et 2016 pour atteindre le chiffre de 13 000. La tendance se confirme en 2017, où près de 10 000 migrants se déclarant de nationalité ivoirienne sont arrivés en Italie, plaçant le pays en troisième position d'arrivées sur la Route Méditerranéenne Centrale après le Nigéria et la Guinée³. Si les chiffres totaux des arrivées ont diminué en 2017 et 2018, en ligne avec une diminution générale des arrivées irrégulières sur les côtes italiennes, les migrants se déclarant de nationalité ivoirienne restent cependant dans le « top 5 » des nationalités des migrants arrivant sur les côtes italiennes en 2019, constituant ainsi 4% du total des arrivées.⁴

La Route Méditerranéenne Centrale empruntée par de nombreux migrants ivoiriens est l'une des routes migratoires les plus dangereuses : un grand nombre de personnes y trouvent la mort en mer et le risque d'exploitation y est très élevé⁵. Empêcher les décès et les abus par le biais de migrations plus sûres et mieux informées doit donc être une priorité. C'est dans ce contexte que l'OIM appuie le Gouvernement ivoirien en partenariat avec l'Union Européenne d'une part et le département du développement international (DFID) du Royaume-Uni d'autre part. En effet, la Côte d'Ivoire bénéficie de l'appui du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne (UE) pour l'Afrique (ou « Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants »). Lancé en mai 2017, ce projet a pour objectif de contribuer au renforcement de la gestion des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des Ivoiriens en Côte d'Ivoire et des migrants présents en Côte d'Ivoire vers leur pays d'origine en fournissant notamment une assistance au retour volontaire et à la réintégration. Par ailleurs, le programme «*Sécurité, Support et Solutions le long de la Route de la Méditerranée Centrale*» (3S – RCM), financé par DFID, et mis en œuvre par l'OIM, vise à déployer une meilleure assistance aux migrants sur la route migratoire de la Méditerranée Centrale et à offrir une meilleure protection aux migrants les plus vulnérables. Ainsi, les actions communes de l'OIM, du Gouvernement ivoirien, et de leurs partenaires ont permis d'assister le retour volontaire de **7.587 migrants ivoiriens en Côte d'Ivoire entre mai 2017 et juillet 2020**.

Cette étude a pour objectif d'analyser l'endettement des migrants de retour, en **considérant le crédit⁶ aussi bien comme un emprunt pécunier que comme une « dette morale »** pour laquelle les sommes empruntées créent une attente autre que monétaire pour le prêteur. À cet égard, une définition large du crédit et de l'endettement a été retenue dans le cadre de cette étude. Il est donc fait référence à toute somme d'argent, quel que soit son montant, que les migrants de retour doivent rembourser (financièrement ou autre) à quelqu'un d'autre (acteur formel ou informel), que ces montants aient été empruntés en dehors du projet migratoire, dans le cadre de celui-ci ou après la migration. Ainsi, sont également compris les différents types d'engagements moraux et sociaux qui ont dû être acceptés en échange d'une aide financière ou d'un service

² La croissance du PIB réel a atteint, selon les estimations, 7,4% en 2018 et en 2019, contre 7,7% en 2017. Les perspectives économiques demeurent favorables, avec une croissance du PIB réel qui pourrait rester supérieure à 7% sur la période 2020-2021. <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/cote-d%E2%80%99ivoire/cote-divoire-economic-outlook/>

³ IOM, "Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information - December 2017", http://migration.iom.int/docs/Flows_Compilation_Report_December_2017_%20.pdf

⁴ IOM, "Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information - December 2018", p. 14 et 19, <https://migration.iom.int/reports/europe-%E2%80%94-mixed-migration-flows-europe-monthly-overview-december-2018> ; IOM, "Top 5 nationalities interviewed in Italy in 2019 - July 2020", file:///C:/Users/SSy/Downloads/Europe_FMS_Top%205%20nationalities%20interviewed%20in%20Italy_July-2020_final_0.pdf

⁵ IOM et UNICEF (2017), « Harrowing Journeys: Children and youth on the move across the Mediterranean Sea, at risk of trafficking and exploitation » http://migration.iom.int/docs/Harrowing_Journeys_Children_and_youth_on_the_move_across_the_Mediterranean.pdf

⁶ Le terme « crédit », plutôt que « dette » a été choisi pour des raisons de compréhension lors des enquêtes individuelles. Les migrants de retour enquêtés en Côte d'Ivoire privilégient ce terme de crédit pour décrire l'emprunt de sommes d'argent auprès d'un tiers, que ce prêt soit formel ou non.

reçu afin de réaliser le projet migratoire.

La migration est perçue par les migrants comme une stratégie d'optimisation des ressources aux niveaux individuel et familial (Gueye, 2007 ; Ngom, 2017). Contracter un crédit dans le contexte spécifique de la migration relève ainsi de stratégies individuelles et familiales censées répondre à une situation sociale et économique perçue comme difficile, insuffisante, voire précaire. L'envie de réussir, les sentiments de frustration, et parfois d'exclusion sociale au sein des communautés d'origine forment aussi des moteurs importants de la migration des jeunes ouest-africains, comme l'a montré une récente étude du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)⁷.

L'expérience migratoire permet ainsi d'envisager un meilleur futur, de nouvelles opportunités socio-économiques et la possibilité de mieux subvenir aux besoins de sa famille. Le financement du projet migratoire constitue bien quant à lui un investissement, « un choix rationnel »⁸ dont on espère des retombées positives pour l'individu migrant ainsi que pour la famille et la communauté soutenant le projet migratoire. L'emprunt devient dès lors ambivalent : souvent synonyme d'instabilité économique dans la conscience populaire, il contribuerait au financement de la migration, qui est elle-même entamée dans l'espoir de générer l'épanouissement financier du migrant et de sa famille. Face au coût élevé de la migration, les candidats à la migration doivent trouver de nouvelles formes de financement pour leur voyage, tels que les emprunts (Gueye, 2007 ; Ngom, 2017). A l'inverse, dans le cadre du retour, le crédit semble aussi un facteur pouvant impacter la vulnérabilité des migrants, tout comme leur réintégration socio-économique.

La présente étude entend donc :

1. Détailler les montants, les mécanismes et les temporalités des différents types de prêts financiers effectués par les migrants, ainsi que les dimensions symboliques, psychosociales et culturelles de la dette. Il s'agira ainsi de comprendre l'influence éventuelle du crédit sur la décision de migrer, son rôle dans le financement du voyage, à quel moment du voyage il est contracté et enfin comment il peut affecter la réintégration du migrant à son retour en Côte d'Ivoire.
2. Avoir une meilleure compréhension des conditions de vulnérabilité consécutives aux prêts, et quels sont les différents acteurs de la dette.
3. Informer les autorités nationales et internationales, ainsi que les différents acteurs partenaires sur les mécanismes et les impacts de la dette afin d'assurer une meilleure réintégration des migrants à la suite de l'abandon d'un projet migratoire

MÉTHODOLOGIE

Cette recherche est structurée autour d'une méthodologie mixte rigoureuse, combinant méthodes qualitative et quantitative, afin de fournir une analyse compréhensive de l'impact du crédit sur les retournés ivoiriens et leur réintégration, tout en définissant le profil des migrants de retour endettés et en mettant en évidence leurs particularités. Cette étude fournit également des recommandations afin d'appuyer les prises de décision et actions des différents acteurs impliqués dans la réintégration des migrants de retour.

LA COLLECTE DE DONNÉES QUANTITATIVES

La phase de collecte de données quantitatives a débuté le 19 mars 2020 et s'est achevée le 30 avril 2020. Les répondants ciblés lors de cette phase sont des migrants ivoiriens de retour, âgés de 18 ans ou plus, et assistés dans leur retour en Côte d'Ivoire par l'OIM entre 2017 et 2020. Un échantillonnage aléatoire simple⁹ a été utilisé afin d'établir une liste de répondants potentiels, ce qui a permis d'obtenir un échantillon représentatif de l'ensemble des migrants ivoiriens assistés dans leur retour sur cette période. 360 questionnaires ont ainsi été administrés par téléphone et les réponses obtenues au cours des entretiens étaient simultanément enregistrées sur une tablette via le logiciel KOBO.

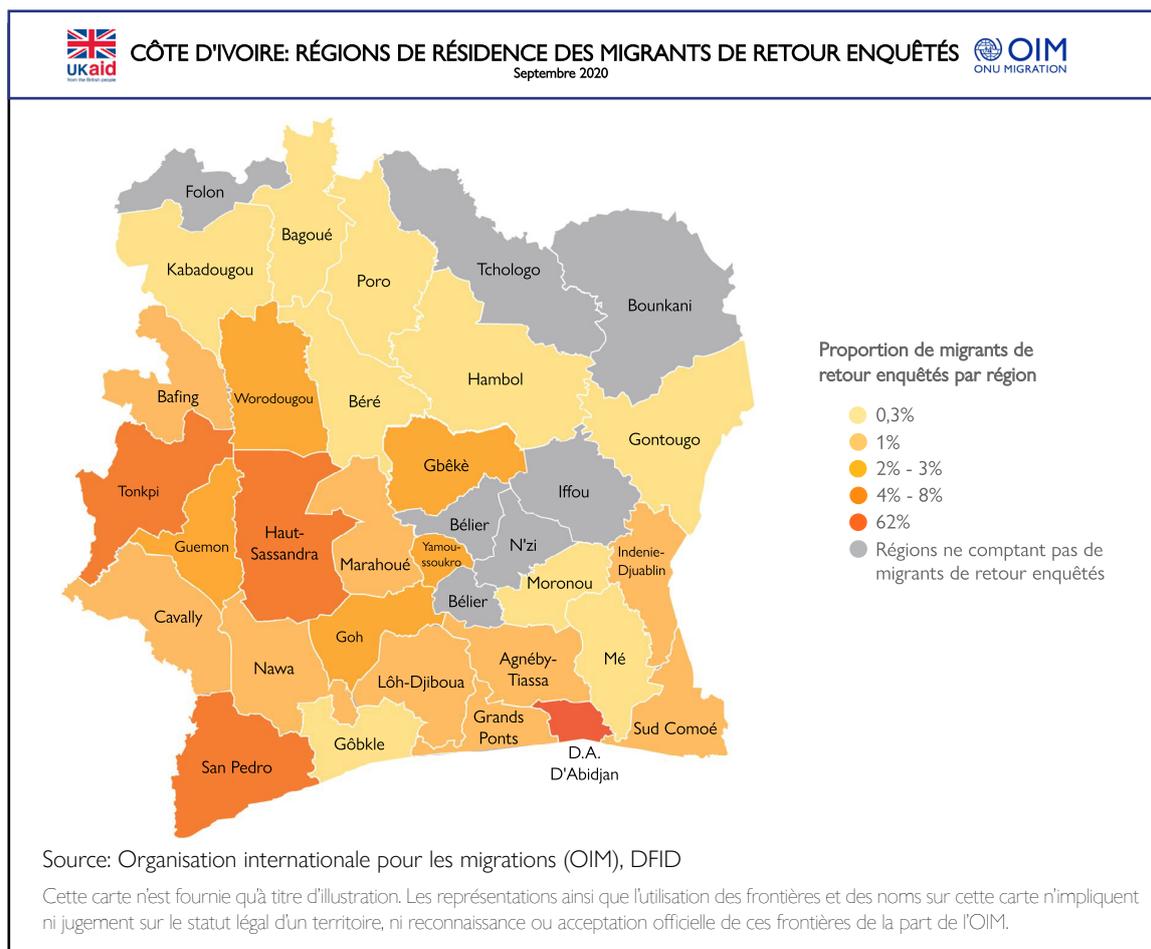
La majorité des migrants de retour enquêtés vivent actuellement dans le district autonome d'Abidjan (61,7%).

⁷ *En escaladant les clôtures*, PNUD, 2019.

⁸ Ibidem.

⁹ Marge d'erreur de 5% et intervalle de confiance à 95%.

Carte 1. Régions de résidence des migrants de retour enquêtés



Par ailleurs, la pandémie COVID-19 ayant impacté le processus de collecte de données planifié pour cette recherche, rendant impossible l'organisation des focus groups, il a été demandé aux enquêteurs de collecter des données qualitatives (citations, etc.) sous forme de rapports narratifs lors des enquêtes téléphoniques afin d'illustrer les données quantitatives collectées.

Ces enquêtes individuelles avaient pour but de collecter des informations sur les mécanismes et les modalités de financement de la migration basés sur l'emprunt, les montants empruntés, les processus de décisions des migrants ainsi que les acteurs impliqués par l'endettement, mais aussi de pouvoir comprendre quel est l'impact de l'endettement sur la réintégration (économique et sociale) des migrants de retour au sein de leur pays d'origine.

LA COLLECTE DE DONNÉES QUALITATIVES

Huit entretiens avec des informateurs clés ont été réalisés entre le 28 mai 2020 et le 8 juin 2020. Ces entretiens ont été réalisés auprès de sensibilisateurs communautaires de quatre localités différentes, à savoir Abidjan, Bouaké, Daloa et Korhogo, à raison de deux entretiens par localité.

Cinq des huit informateurs clés enquêtés sont eux-mêmes des migrants de retour et tous sont des points focaux de l'OIM Côte d'Ivoire au sein de leur localité. Ils ont été identifiés comme acteurs clés notamment en raison de leur contact rapproché avec les migrants de retour ainsi que pour leur travail de sensibilisation.

L'objectif de ces entretiens était d'obtenir des informations sur le contexte et l'environnement social et économique dans lesquels se réalisent les prêts, les modalités de choix, les impacts des prêts sur les familles ou les membres des communautés impliquées, que ce soit au niveau économique, social et psychologique.

LES LIMITES DE L'ÉTUDE

- 1) **Les migrants de retour assistés par l'OIM sont représentatifs de l'ensemble des migrants de retour assistés par l'OIM Côte d'Ivoire mais pas de l'ensemble des migrants ivoiriens** : Les migrants sélectionnés dans le cadre de l'étude sont les migrants assistés au retour volontaire (AVRR) par l'OIM Côte d'Ivoire depuis différents pays de transit ou de destination et ce jusqu'à leur pays d'origine entre 2017 et 2020. Cette catégorie de migrants de retour (AVRR) correspond donc à une réalité spécifique du retour. Elle exclut l'ensemble des migrants qui auraient réussi à atteindre leur pays de destination, ne prend pas en compte les migrants revenus depuis les pays de transit de manière spontanée, ou encore les migrants retournés sans les programmes de l'OIM ou par les programmes d'autres organisations (gouvernementales ou internationales). **Ainsi, il est entendu que les résultats et conclusions de ce rapport permettent seulement d'éclairer l'expérience du groupe particulier des migrants assistés au retour volontaire par l'OIM pendant la période citée (2017-2020).**
- 2) **Biais liés au statut de l'OIM** : D'autre part, les agents de l'OIM ou les énumérateurs contractés par l'OIM sur le terrain peuvent ne pas être perçus comme des acteurs neutres par les participants de la recherche. Bien qu'il soit rappelé au début de chaque entretien que l'étude est réalisée indépendamment de l'aide à la réintégration délivrée au migrant, il est possible que le statut des enquêteurs oriente dans certains cas les réponses collectées.
- 3) **Difficulté terminologique** : La portée du mot « dette » a parfois été mal comprise par certaines personnes enquêtées qui répondaient de prime abord n'en avoir jamais contracté. Les enquêteurs ont signalé que l'utilisation du mot « crédit » permettait aux répondants de mieux saisir le but du questionnaire. Ainsi, alors que plusieurs personnes avaient dans un premier temps donné une réponse négative, elles ont ensuite affirmé avoir effectivement contracté des crédits. Cette terminologie est dès lors privilégiée dans le cadre de cette étude.

IMPACT DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR LA COLLECTE DE DONNÉES

La pandémie actuelle du COVID-19 en affectant la mobilité des personnes par des restrictions de déplacements en Afrique de l'Ouest et du Centre et des limitations de rassemblements, a profondément impacté les activités de recherche organisées par les bureaux de l'OIM dans le cadre du programme *Sécurité, Solutions et Support le long de la Route de la Méditerranée Centrale (SSSII)* financé par le département du développement international britannique (DFID).

En Côte d'Ivoire, le gouvernement a décidé en date du 22 mars de fermer les frontières terrestres, aériennes et maritimes à toute circulation de personne. À partir du 29 mars, les déplacements entre Abidjan (à savoir le District autonome mais également les villes de Dabou, Azaguié, Bingerville, Grand-Bassam, Bonoua et Assine) et le reste du pays ont été interdits.

Dans ce nouveau contexte, les équipes de l'OIM Côte d'Ivoire chargées de la réalisation de l'étude ont intégré ces changements au cœur de la collecte de données dès mars 2020. Le déroulement des activités de recherche de l'étude a ainsi été modifié afin de se conformer aux nouvelles réglementations sanitaires nationales et assurer la protection des participants à la recherche.

Au lieu de se déplacer au sein des zones d'étude, les équipes ont privilégié une collecte de données à distance. À cet effet, les entretiens qualitatifs semi-directifs organisés avec plusieurs acteurs clés ont pu avoir lieu mais ont été réalisés par téléphone.

Pour plus d'information sur l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la mobilité en Afrique de l'Ouest et du Centre consulter le site : <https://migration.iom.int/>



1. LE PROFIL DES MIGRANTS IVOIRIENS DE RETOUR ENDETTÉS

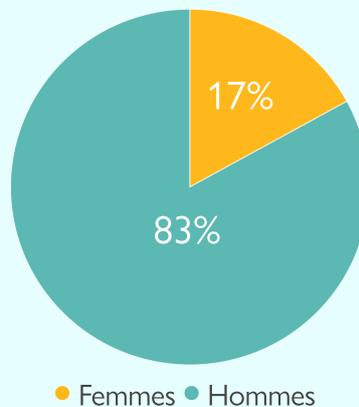
1.1. LE PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Les informations socio-démographiques telles qu'étayées ci-après sont celles des migrants ivoiriens de retour enquêtés qui ont, à un moment donné, contracté un ou plusieurs crédits¹⁰. Parmi les 360 répondants, **277 (77%) ont contracté au moins un crédit**, que ce soit un emprunt initial sans lien avec un projet migratoire, un emprunt pour financer la migration ou encore un emprunt contracté au retour de migration.

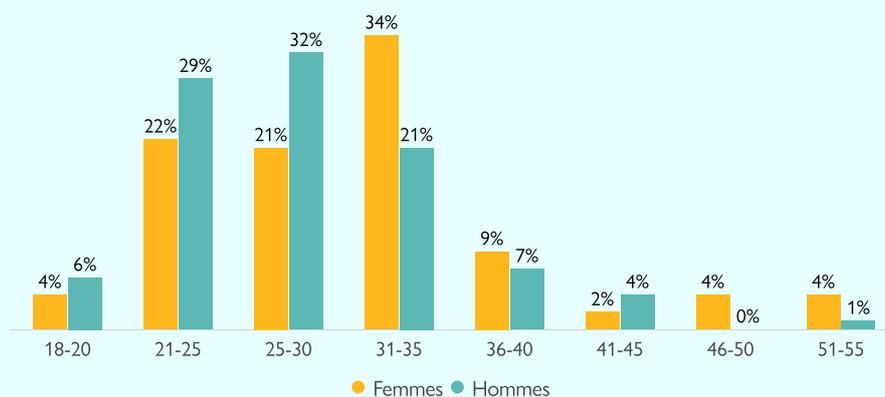
GENRE ET ÂGE

La majorité des répondants endettés, à savoir 230 personnes sur 277 (83%), sont des hommes. Le pourcentage de femmes enquêtées est légèrement en deçà de la part de migration féminine qui s'était dégagée dans le rapport de profilage des migrants ivoiriens effectué par l'OIM en 2018 (OIM, 2018)¹¹. En effet, parmi plus de 3.500 migrants assistés dans leur retour volontaire par l'OIM Côte d'Ivoire, 25% étaient des femmes contre 17% dans la présente étude.

Graphique 1. Genre



Graphique 2. Genre et âge en années



¹⁰ Au cours de cette étude, trois types de crédits ont été analysés : Les crédits contractés avant le départ et sans lien avec la migration (crédit 1), le crédit sollicité pour financer le projet migratoire (crédit 2) et le crédit pris au retour (crédit 3). Pour plus de détails sur ces trois types de crédits, voy. not. la partie II, pt 1 « Temporalité des crédits ».

¹¹ OIM, 2018.

LOCALISATION ACTUELLE

Le District autonome d'Abidjan est le lieu de résidence actuel de **62% des personnes endettées enquêtées**. Ce chiffre est supérieur chez les femmes ; en effet, **77% des femmes endettées** vivent actuellement dans la capitale économique ivoirienne contre **59% des migrants de retour endettés** enquêtés. Il semblerait donc que **la capitale économique soit également un lieu de réinstallation privilégié pour les migrants de retour profilés dans le cadre de cette étude**. En effet, seulement 21% de la population ivoirienne totale vivait dans le District autonome au moment du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014¹², ce qui est très nettement en deçà des 62% concernant les migrants de retour endettés. Par ailleurs, **95% des répondants résident actuellement en zone urbaine**. On note donc une nette surreprésentation du milieu urbain comme lieu de résidence cité par les migrants de retour par rapport à la moyenne nationale, puisque la population urbaine ivoirienne était de 50% lors du dernier RGPH¹³.

ITINÉRAIRES MIGRATOIRES DES MIGRANTS DE RETOUR

Tableau 1. Répartition des migrants de retour selon le pays duquel ils ont été

Pays d'assistance	% de femmes	% d'hommes	% total
Libye	47%	32%	35%
Niger	11%	39%	34%
Maroc	19%	7%	9%
Tunisie	17%	6%	8%
Algérie	2%	8%	7%
Mali	2%	7%	6%
Burkina Faso	0%	1%	1%
Mauritanie	2%	0%	0%
Total général	100%	100%	100%

La majorité des migrants de retour enquêtés reviennent de **la Libye ou du Niger**. La Libye fût le pays duquel 35% des personnes interviewées ont été assistées et le Niger totalise un pourcentage quasiment identique avec toutefois une différenciation genrée très importante : **11% seulement des femmes endettées enquêtées ont migré au Niger contre 39% des hommes**.

Alors que les hommes assistés au retour sont principalement assistés depuis le Niger (39%) ou la Libye (32%), **47% des femmes enquêtées ont été assistées depuis la Libye** et dans une moindre mesure du Maroc (19%), de Tunisie (17%) ou encore du Niger (11%). Cela corrobore les résultats d'une précédente étude réalisée par l'OIM en 2019 sur les migrations féminines en Côte d'Ivoire qui présentait la Libye, la Tunisie et le Maroc comme les pays principaux pays de départ avant le retour en Côte d'Ivoire pour les femmes interviewées assistées dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire¹⁴.

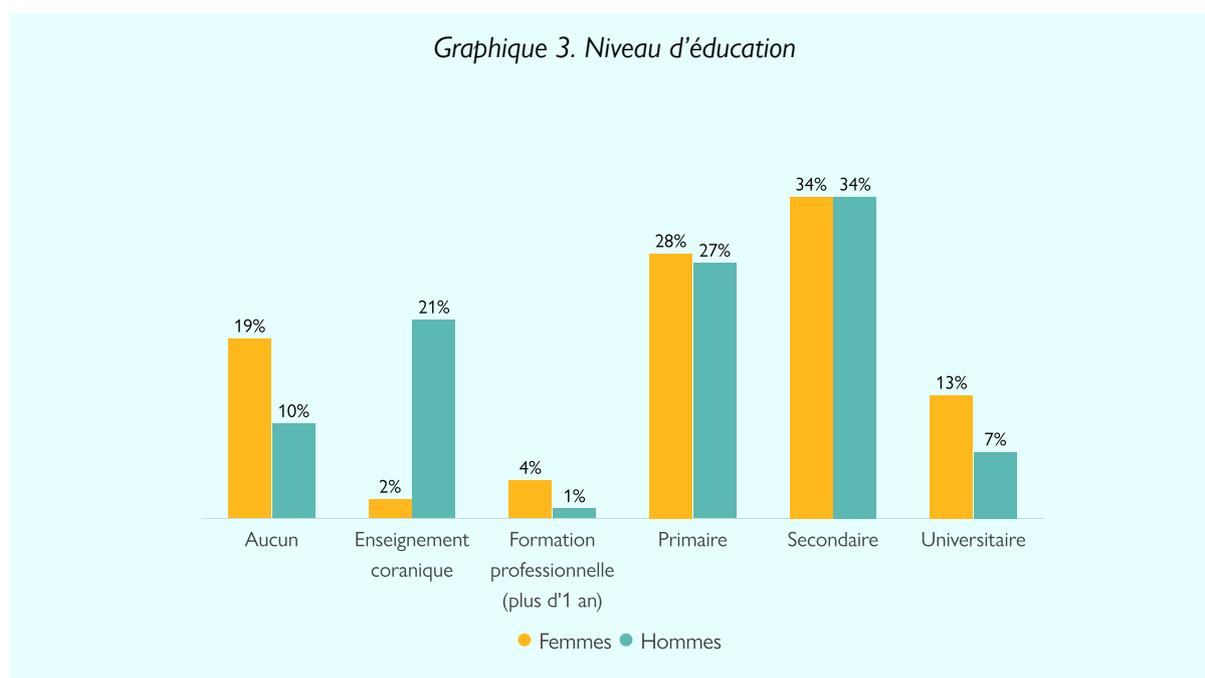
Par ailleurs, selon les informateurs clés enquêtés dans le cadre de cette étude, les itinéraires empruntés, à savoir les pays de transit et/ou de destination, **ne dépendent généralement pas du choix du migrant mais seraient imposés par les réseaux d'individus auxquels les migrants ont recours et qui sont implantés dans les différentes localités**.

¹² RGPH, Novembre 2014 http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_expo_dg.pdf

¹³ Ibidem.

¹⁴ OIM Côte d'Ivoire, Novembre 2019, Migration féminine en Côte d'Ivoire, le parcours des migrantes de retour, p. 37.

NIVEAU D'ÉDUCATION, SITUATION PROFESSIONNELLE ET SALAIRE

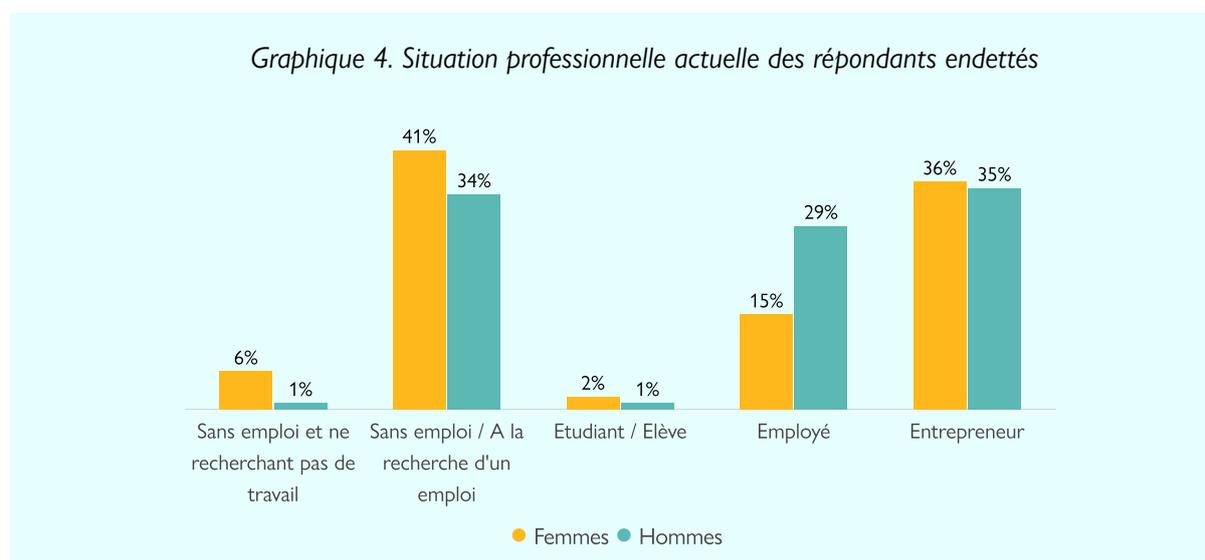


Parmi l'ensemble des répondants endettés, **12% ont déclaré n'avoir reçu aucune instruction scolaire**. En outre, **34% des personnes endettées ont un niveau d'éducation équivalent au secondaire**.

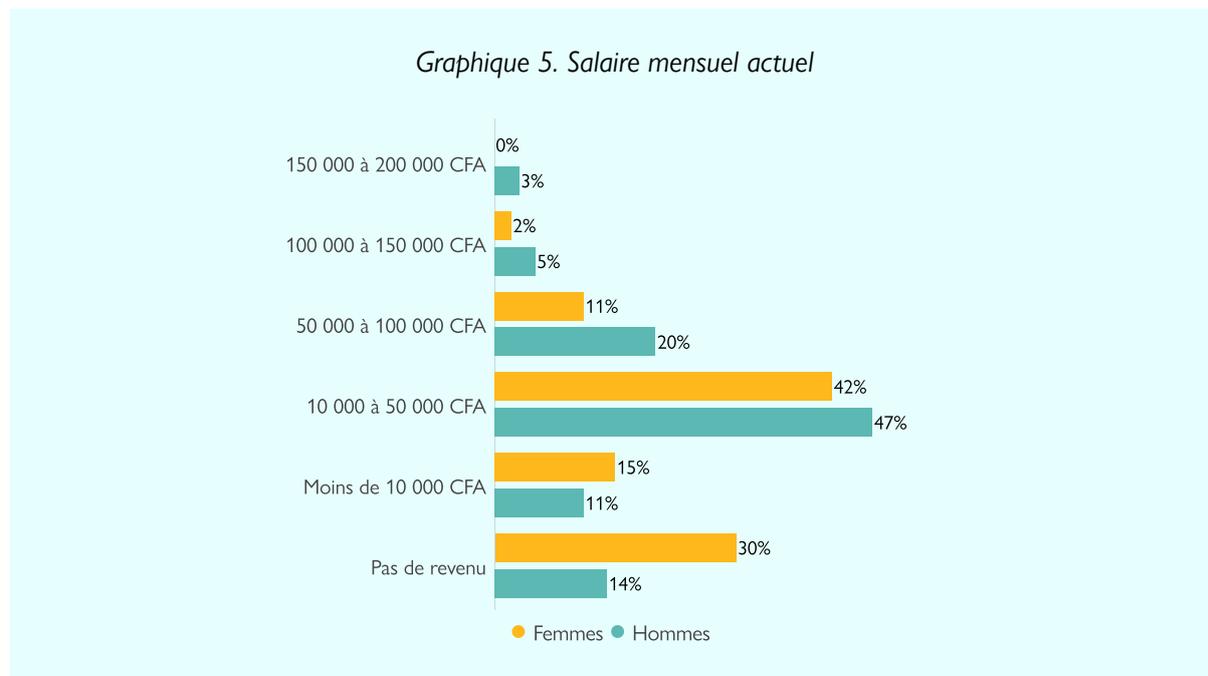
Les niveaux d'éducation diffèrent entre les femmes et les hommes endettés ; 81% des femmes enquêtées ont reçu une instruction contre 90% des répondants masculins. Cependant, les femmes sont plus nombreuses (13%) à être allées à l'université par rapport aux hommes (7%). Ces derniers sont par ailleurs bien plus nombreux à avoir bénéficié d'une éducation religieuse de type coranique (21%).

En ce qui concerne la situation professionnelle actuelle des personnes endettées enquêtées, **37% d'entre elles ont affirmé être sans emploi au moment de l'enquête**. Parmi les migrants de retour sans emploi, la majorité déclare rechercher un emploi. On note toutefois que les femmes sont 6% à déclarer ne pas rechercher un emploi contre 1% des hommes.

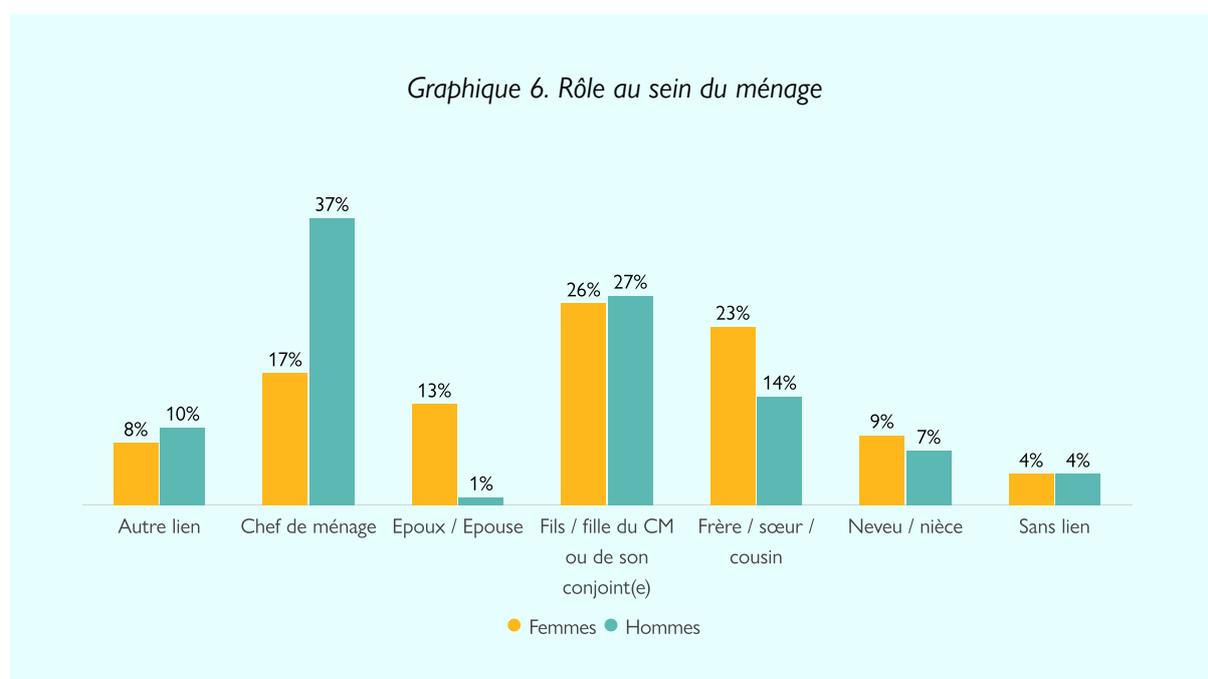
Parmi les 61% de migrants de retour endettés ayant un emploi, un peu plus de la moitié travaille dans le secteur entrepreneurial. Alors que les hommes ayant contracté au moins l'un des types de crédit et ayant un emploi sont répartis de façon quasi équitable entre entrepreneurs et employés, on note que les femmes sont plus de deux fois plus nombreuses dans l'entreprenariat (le plus souvent précaire) qu'à des positions d'employées (cf Graphique 4).



Concernant les revenus mensuels déclarés, 77% des personnes endettées ont déclaré recevoir un salaire mensuel égal ou inférieur à 50.000 FCFA, ce qui correspond environ à 90 USD alors que le revenu minimum (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti - SMIG), en Côte d'Ivoire, est fixé à 60.000 FCFA par mois (environ 108 USD)¹⁵. Les résultats des enquêtes individuelles révèlent aussi que 30% des femmes migrantes de retour qui ont contracté au moins une dette affirment n'avoir aucun revenu contre 14% des hommes dans la même situation. Cela tend à indiquer une situation au retour plus difficile pour les femmes migrantes de retour, notamment en termes de ressources financières disponibles.



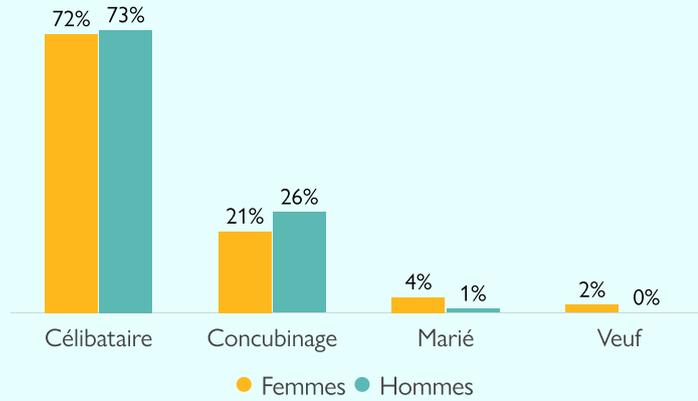
STATUT MATRIMONIAL ET STRUCTURE FAMILIALE



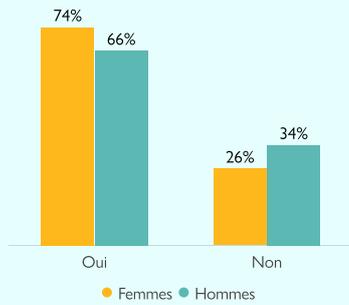
D'après les données collectées, 34% des individus endettés enquêtés sont chefs/cheffes de ménage. Ce pourcentage est toutefois beaucoup plus élevé chez les hommes (37%) que chez les femmes (18%).

¹⁵ <http://www.gouv.ci/actualite-article.php?d=1&recordID=4036&p=304> (source du gouvernement)

Graphique 7. Statut marital des personnes endettées après le retour



Graphique 8. Les personnes endettées ont-elles des personnes à charge?



Aucune différenciation n'a été observée en ce qui concerne le statut marital des personnes enquêtées avant ou après leur voyage migratoire. 73% des personnes interviewées étaient et sont toujours célibataires. Par ailleurs, 68% des répondants endettés ont des personnes à charge. Alors que parmi les personnes n'ayant contracté aucun type de dettes, 59% ont des personnes à charge. Il semblerait dès lors que la propension à contracter un crédit soit légèrement plus appuyée quand les personnes enquêtées ont des personnes à charge.

Schéma 1. Le profil des migrants ivoiriens de retour endettés en résumé



1.2. LES MOTIFS DE DÉPART

Différents facteurs sont considérés par les individus dans la prise de décision de migrer. Cette étude permet d'en développer quelques-uns.

De manière générale, **des motifs économiques** sont très largement évoqués, tant par les migrants de retour eux-mêmes que par les informateurs clés, comme justifiant le départ, avec l'objectif de créer une meilleure situation financière pour eux-mêmes ou pour leur famille grâce à la migration et aux opportunités économiques qu'ils pourraient trouver dans les pays de transit et/ou de destination.

« Les migrants qui décident de partir sont ceux qui recherchent l'argent et qui sont à la recherche du bonheur. »

Sensibilisateur communautaire

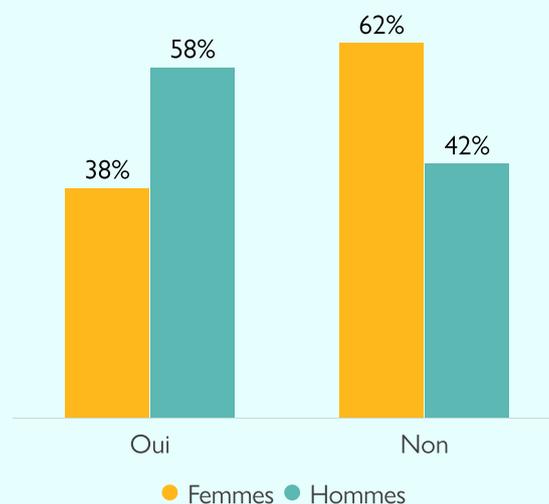
UNE STRATÉGIE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Le rapport de profilage établi en 2018 par l'OIM Côte d'Ivoire observait d'ailleurs que 89% des répondants, indiquent avoir quitté la Côte d'Ivoire pour partir à la recherche d'emploi ou d'opportunités économiques. Le fait que les migrants de retour enquêtés soient majoritairement chefs/cheffes de familles (Cf Graphique 6) joue probablement un rôle prépondérant dans le processus décisionnel menant à la migration, tout comme le nombre de migrants de retour ayant des personnes à charge (68%) est également un facteur qui doit être pris en compte en tant que motif pour entamer un projet migratoire (Cf Graphique 7) : les potentiels migrants jouissent d'une certaine indépendance dans leur décision de partir mais sont aussi tenus de subvenir aux besoins de leur famille.

LE REMBOURSEMENT DE CRÉDIT(S) ANTÉRIEUR(S)

On observe que parmi les 13% de répondants ayant **contracté une dette initiale sans lien avec un projet migratoire, plus de la moitié (54%) ont déclaré que ce crédit initial les a poussés à migrer pour être en capacité de le rembourser**. Ce chiffre est nettement plus élevé chez les hommes (58%) que chez les femmes (38%). Ce motif de départ peut être mis en lien avec la situation économique du potentiel migrant qui peut être mauvaise avant son départ et qui ne lui permet pas de rembourser son emprunt via, par exemple, son salaire.

Graphique 9. Ce crédit a-t-il incité les personnes enquêtées à migrer afin de le rembourser?



« Je faisais des affaires avec un monsieur et je lui demandé de me prêter 800.000 FCFA pour une affaire qui n'a pas marché, j'ai donc décidé d'aller à l'étranger pour pouvoir lui rembourser car plusieurs jeunes de chez moi sont partis et sont venus réaliser au pays ici. Je voulais faire la même chose ».

Migrant de retour

A ces motifs économiques viennent s'ajouter l'influence des proches comme facteur pouvant impacter la décision de partir et le rôle prépondérant de l'information – ou de son absence.

Certains migrants de retour déclarent en effet avoir été fortement incités à partir par des membres de leur famille qui voient dans la migration une opportunité d'améliorer la situation de la famille et des proches du potentiel migrant, élaborant parfois un véritable projet commun autour de la migration, de son financement, son organisation, jusqu'à la réflexion autour de l'usage des gains anticipés. Notons que dans sa communauté et au sein de sa famille, le migrant potentiel est perçu comme un « héros ». Les familles peuvent considérer d'ailleurs comme une « bénédiction » la migration de l'un de leurs membres, le voyage devant leur apporter une sorte d'élévation sociale et une situation économique plus confortable. L'espoir de réussite assimilé à la conquête de « l'Eldorado européen » peut avoir tendance à prédisposer favorablement tant les familles que les communautés au départ migratoire et au fait de participer à ce projet. Le migrant qui s'endette financièrement afin de réussir économiquement et personnellement en Europe ne sera pas considéré de la même manière que le retourné dont le projet migratoire s'est soldé par un abandon. L'un sera encensé et fera la fierté de ses proches ; l'autre pourra être stigmatisé par son entourage, voire s'isolera lui-même. Il semblerait dès lors que la perception de l'endettement lié à la migration diverge très nettement en fonction de l'issue -favorable ou non- du projet migratoire.

« C'est ma mère qui m'a poussé à aller à l'aventure, sinon je vendais des vêtements au marché et tout allait bien ».

Migrant de retour

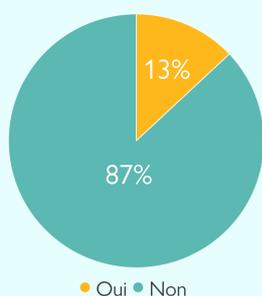


2. LA PRISE DE CRÉDIT ET SES MODALITÉS

Le crédit, dans le cadre de cette étude, a été analysé en trois temps : les sommes d'argent empruntées avant le départ et qui n'ont pas de lien avec la migration (Crédit 1), l'emprunt contracté pour financer un projet migratoire¹⁶ (Crédit 2) et le crédit pris au retour du voyage (Crédit 3). Ainsi, **77% des répondants ont contracté au moins une forme de crédit**. L'objectif de cette section est d'appréhender l'ampleur des sommes empruntées dans le cadre de ces différents crédits mais aussi d'analyser la propension des personnes enquêtées à emprunter dans ces contextes variés.

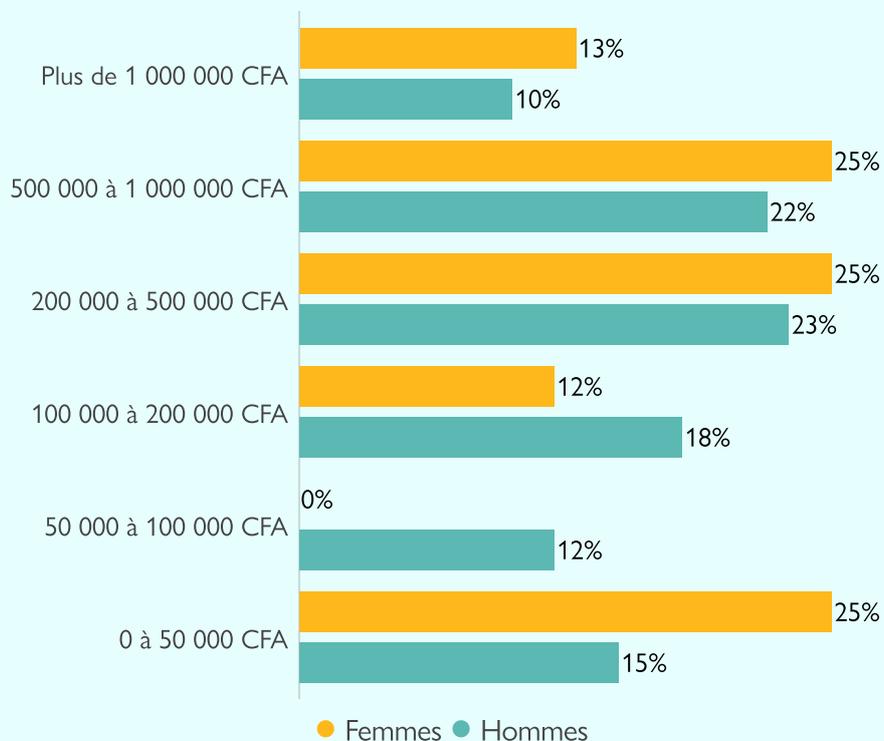
LE CRÉDIT CONTRACTÉ AVANT LE DÉPART ET SANS LIEN AVEC LE PROJET MIGRATOIRE (CRÉDIT 1)

Graphique 10. Les personnes enquêtées avaient-elles déjà contracté un crédit en dehors d'un projet migratoire?



Les résultats indiquent que 13% des personnes enquêtées, à savoir 48 personnes sur 360, ont contracté un crédit initial non lié à la migration. Ce pourcentage est très semblable tant chez les répondants de sexe masculin (12%) que chez les migrantes enquêtées (14%).

Graphique 11. Montants empruntés dans le cadre du crédit 1

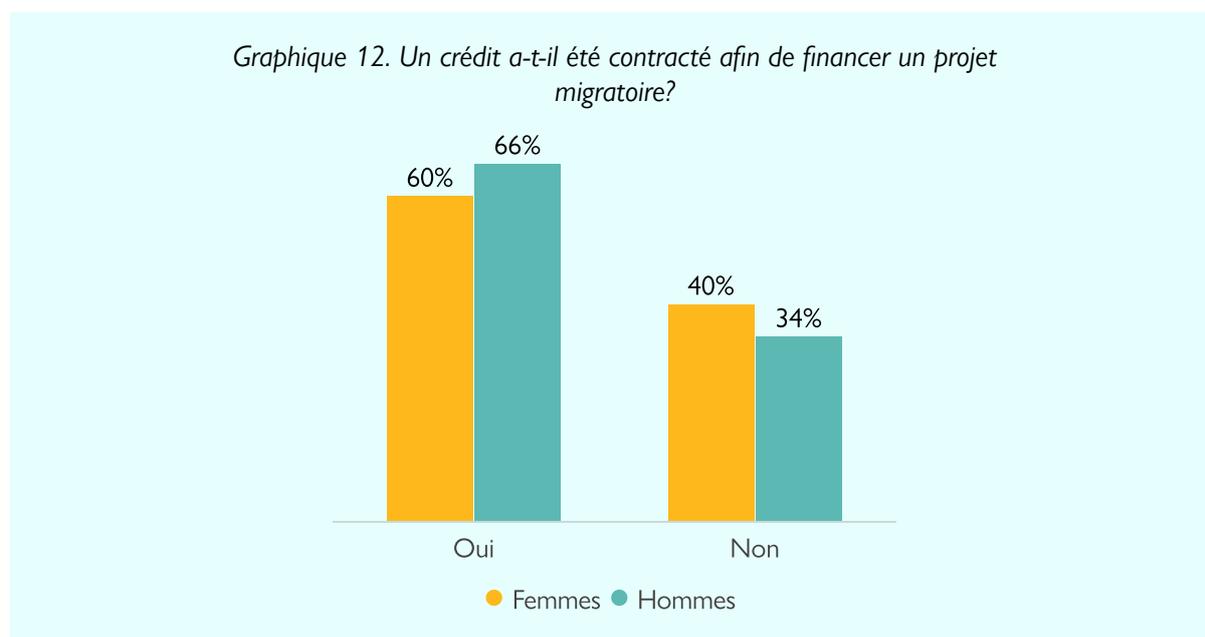


¹⁶ Le crédit 2 est lui-même subdivisé en trois catégories : 1. Le crédit sollicité avant le départ ; 2. Le crédit sollicité au cours du voyage et 3. Le crédit sollicité afin de préparer le retour.

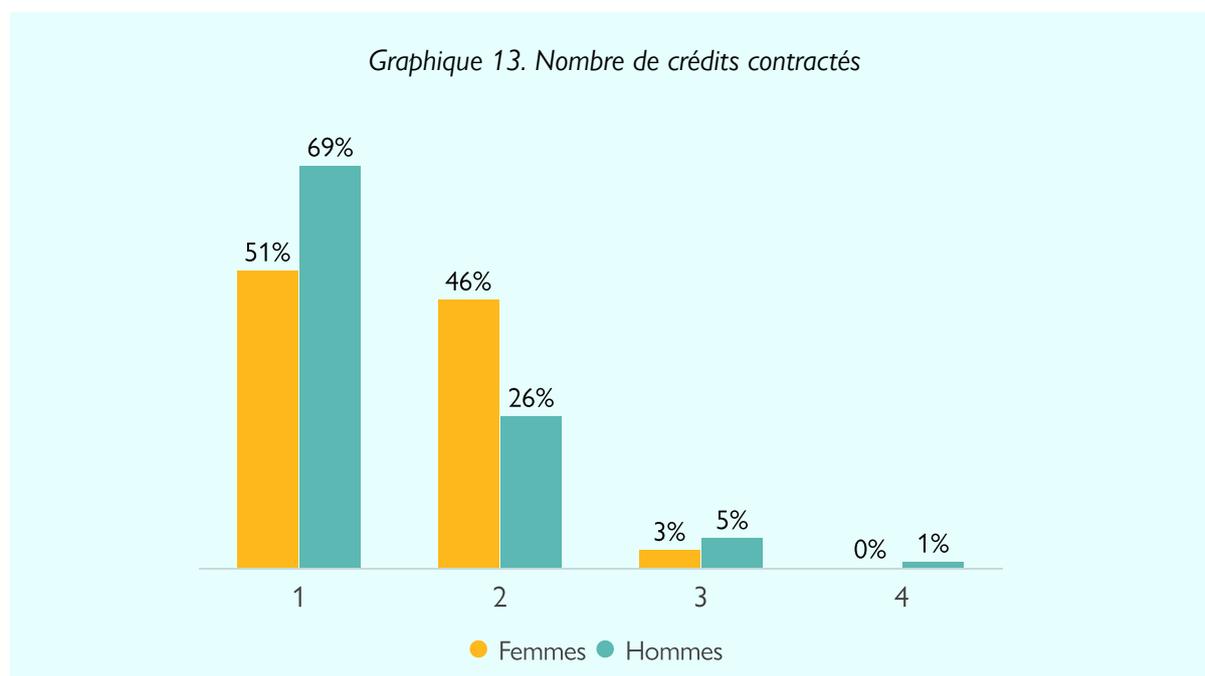
Les sommes empruntées pour les crédits initiaux vont de 1.000 FCFA (2 USD) à 3.500.000 FCFA (6.294 USD) avec un prêt moyen total qui s'élève à 509.000 FCFA (915 USD). Cette somme est très nettement supérieure au salaire mensuel que les migrants de retour enquêtés ont indiqué gagner au moment de l'enquête (seulement 3% des personnes enquêtées gagnent entre 150.000 et 200.000 FCFA mensuellement, qui correspond à la tranche salariale la plus élevée mentionnée par les personnes enquêtées). On note toutefois que si l'emprunt moyen est élevé, les montants empruntés sont très variés.

LE CRÉDIT CONTRACTÉ POUR FINANCER LE PROJET MIGRATOIRE (CRÉDIT 2)

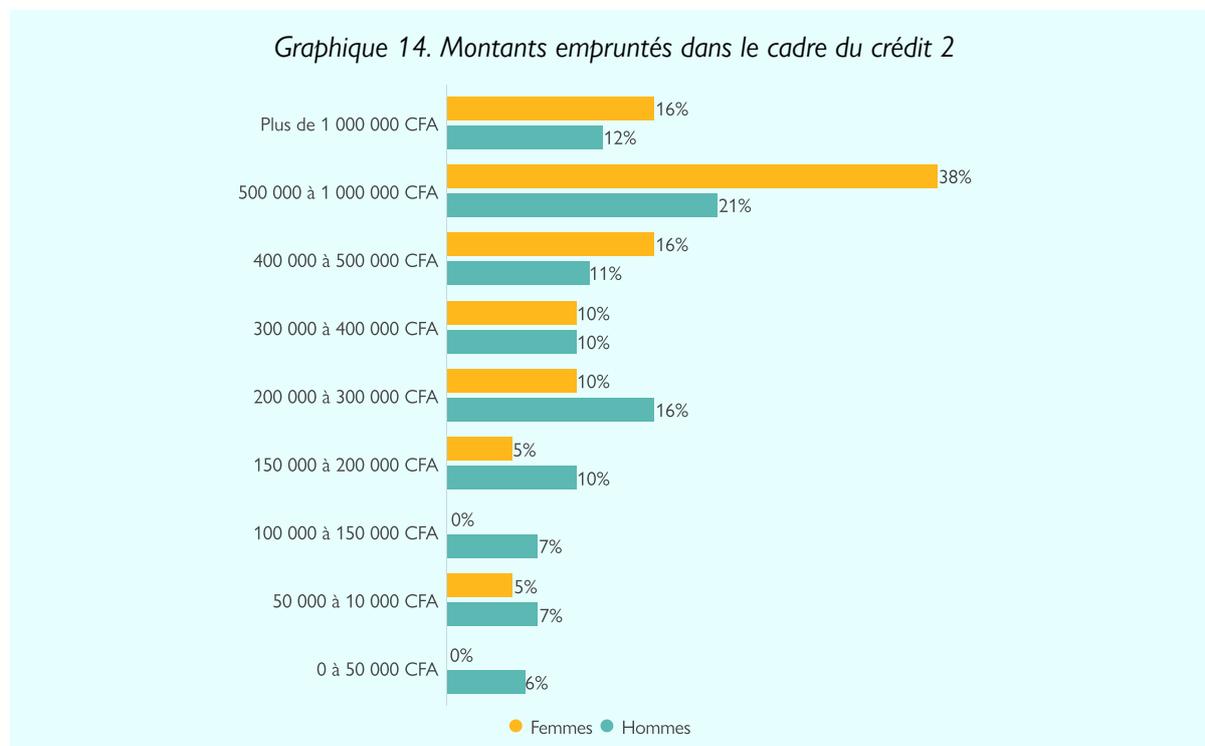
L'enquête quantitative indique aussi que 65% des répondants, à savoir 235 personnes sur 360, ont contracté un emprunt lié au financement d'un projet migratoire. On note que ce chiffre est légèrement plus élevé chez les hommes enquêtés que chez les femmes.



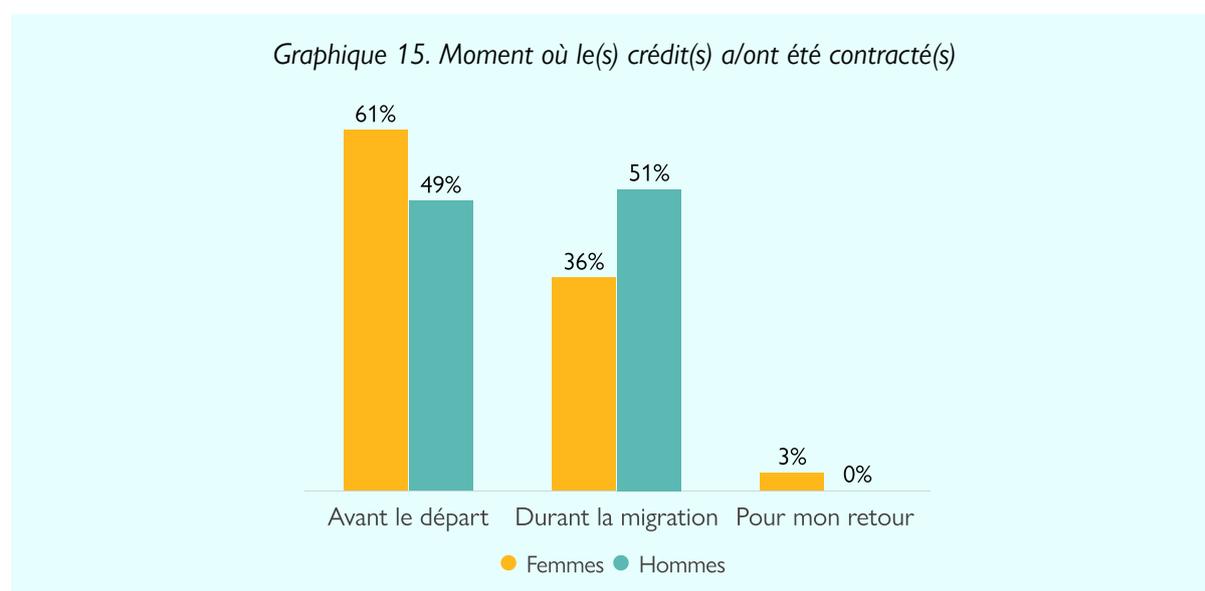
On note par ailleurs, que 49% des femmes et 32% des hommes endettés enquêtés ont contracté plus d'un prêt pour financer leur projet migratoire.



Les sommes empruntées dans un contexte migratoire par les répondants vont de 14.400 FCFA (26 USD) à 4.150.000 FCFA (7463 USD). Le prêt moyen total lié au financement d'un projet migratoire s'élève à environ 536.000 FCFA (964 USD). **Les sommes les plus empruntées se situent entre 500.000 et 1.000.000 FCFA / 899 et 1.798 USD (24% des personnes ayant contracté un crédit 2).** On note toutefois que les femmes enquêtées sont plus concernées par cette tranche (38% d'entre elles) que les hommes (21%). Il semblerait donc que les migrantes de retour soient plus enclines à emprunter des sommes plus conséquentes afin de financer leur projet migratoire.

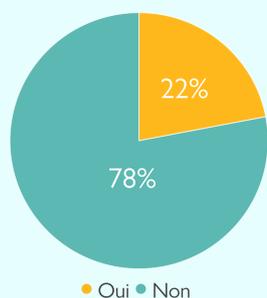


Les emprunts contractés par les répondants dans le cadre de leur migration (crédit 2) ont été principalement réalisés avant le départ (51%) ou pendant la migration (48%). Les crédits contractés par les femmes ont majoritairement (61%) été empruntés avant leur départ alors que les dettes contractées par les hommes ont été presque autant emprunté avant (49%) que durant (51%) la migration. Le taux très élevé d'emprunts contractés pendant la migration pourrait s'expliquer par une mauvaise estimation des ressources nécessaires pour mener à bien le projet migratoire ou encore par des imprévus survenus en cours de trajet, comme par exemple des demandes de rançons afin de pouvoir sortir de prison dans le pays de transit et/ou de destination.



LE CRÉDIT CONTRACTÉ APRÈS LE RETOUR EN CÔTE D'IVOIRE (CRÉDIT 3)

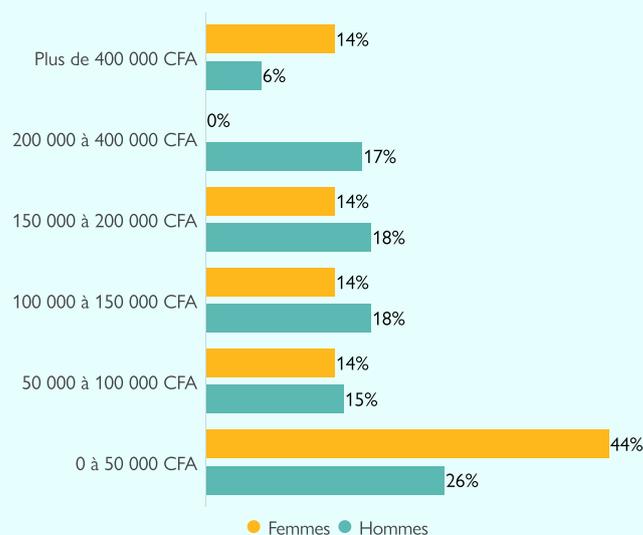
Graphique 16. Les personnes enquêtées ont-elles contracté un crédit depuis leur retour?



Une minorité de répondants, à savoir 80 personnes sur 360 (soit 22%), déclarent avoir contracté un prêt depuis leur retour en Côte d'Ivoire à la suite de leur projet migratoire. Ce chiffre est presque trois fois moins élevé par rapport au nombre de personnes ayant emprunté afin de financer leur projet migratoire (65%) mais est toutefois plus élevé que le pourcentage de personnes ayant indiqué avoir pris un crédit avant leur départ sans que celui-ci soit lié à leur voyage (13%).

Les sommes empruntées par les personnes enquêtées à leur retour en Côte d'Ivoire varient entre 10.000 FCFA (18 USD) et 800.000 FCFA (1439 USD). Le montant total moyen de l'emprunt est d'environ 169.000 FCFA (303 USD), ce qui est très nettement en dessous de la somme moyenne empruntée dans le cadre d'un crédit 1 ou 2. Les sommes les plus empruntées dans le cadre du crédit 3 se situent entre 10.000 et 50.000 FCFA / 18 et 90 USD.

Graphique 17. Montants empruntés dans le cadre du crédit 3



Néanmoins, un certain nombre de migrants de retour enquêtés dans le cadre de cette étude ont déclaré qu'il était très complexe pour eux de contracter un crédit après leur migration en raison, notamment, de la méfiance des potentiels prêteurs au regard de leur situation personnelle.

« Plus personne ne veut me faire un prêt, car je n'ai pas encore pu rembourser ce que j'avais pris avant mon voyage ; d'autres pensent que j'ai l'argent et que je cache ou que je fais exprès de ne pas avoir d'argent ».

Migrant de retour

Les migrants de retour ayant contracté un crédit pour financer leur migration, à savoir 85% de la totalité des répondants endettés, se considèrent stigmatisés dans leur communauté d'origine à leur retour. En effet,

étant considérés comme des « maudits » ayant déjà reçus de l'argent pour un projet ayant échoué, leur réinsertion serait rendue plus difficile par le fait que peu de gens seraient enclins à leur prêter des sommes supplémentaires et ce, en dépit d'une situation précaire à leur retour¹⁷.

« Je ne sais pas à qui demander l'argent pour pouvoir faire une autre activité. Et puis qui va vouloir m'aider même ? Tout le monde se moque de moi. Ils disent que je suis maudit donc actuellement c'est chaud ».

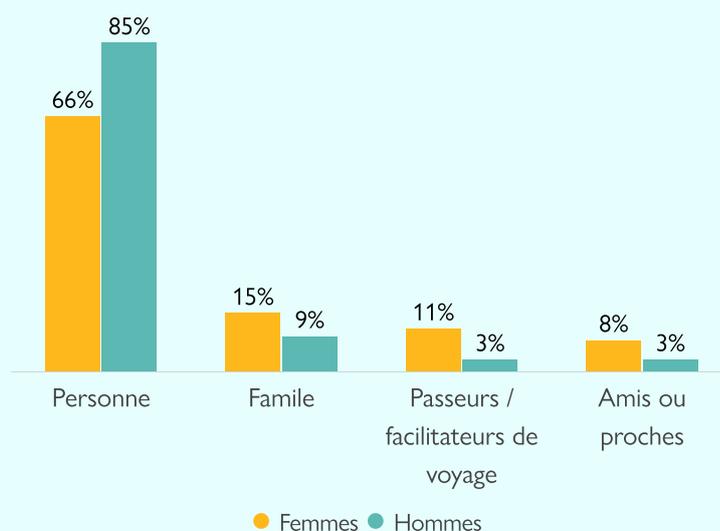
Migrant de retour

D'après les sensibilisateurs communautaires, il semblerait que prêter de l'argent, à nouveau, à un migrant de retour, puisse être considéré comme un risque par leur communauté et leurs proches. Certains potentiels prêteurs ne souhaiteraient en effet pas leur souscrire un nouveau crédit de peur qu'ils ne repartent à nouveau en voyage. Les migrants de retour enquêtés qui souhaitaient contracter un crédit à leur retour ont donc été victimes de préjugés négatifs portant tant sur l'échec de leur projet migratoire que sur le fait qu'ils aient emprunté des sommes d'argent pour réaliser ledit projet. Selon les sensibilisateurs clés, le plus souvent, lorsque le retourné souhaite contracter un nouveau prêt à son retour, il s'adressera à d'autres personnes que ses premiers prêteurs. Le nouveau crédit pourra alors servir à rembourser la première dette et généralement, un nouveau voyage sera envisagé, la situation économique du migrant de retour ne lui permettant pas de s'acquitter de cette nouvelle somme.

2.2. MÉCANISMES ET MODALITÉS LIÉS AUX CRÉDITS (1-2-3)

La présente partie étaye des informations générales sur tous les types de crédits confondus afin de mieux appréhender la manière dont un crédit est contracté et la façon dont le processus est vécu par le migrant.

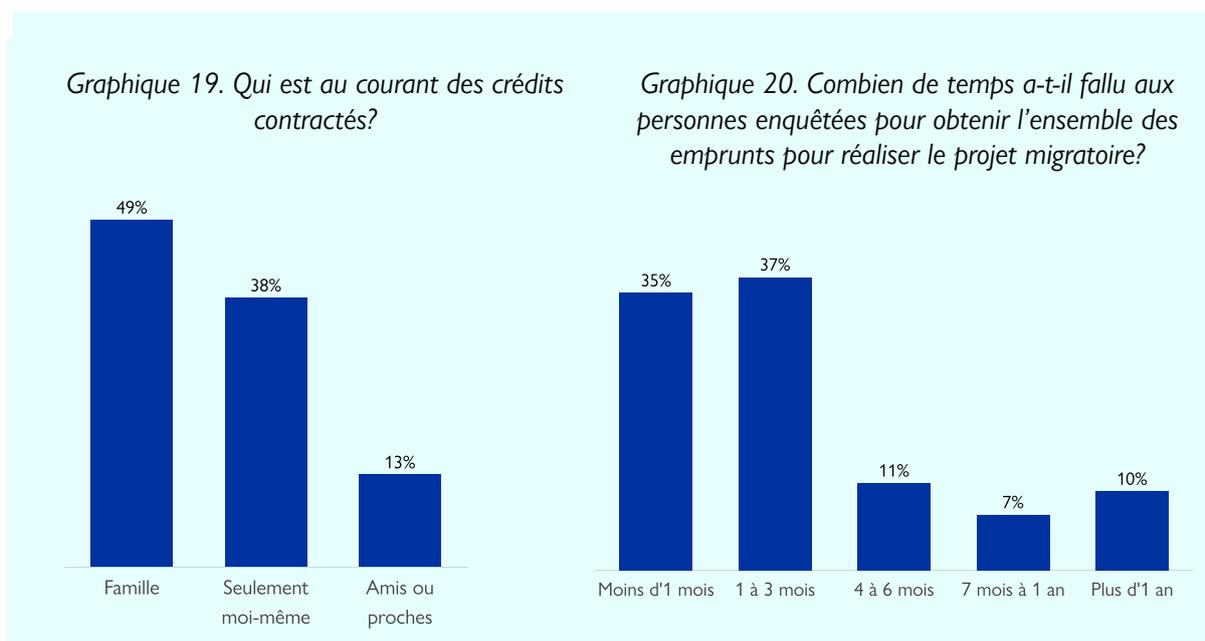
Graphique 18. Qui vous a fourni de l'aide pour emprunter?



¹⁷ Voyons notamment à cet effet le graphique 5 sur le salaire actuel.

On remarque que le processus conduisant à un emprunt a très majoritairement été mené en solitaire par les personnes enquêtées ayant pris un crédit (81% d'entre elles). Il est intéressant de noter **qu'une part plus importante de femmes a toutefois bénéficié d'une aide extérieure** (34% d'entre elles contre 15% des hommes enquêtés). Seulement 11% des personnes enquêtées ont bénéficié de l'aide de leur famille et cela concerne davantage les femmes (15%) que les hommes (9%). Par ailleurs, presque quatre fois plus de femmes que d'hommes ont requis les services d'un passeur/facilitateur de voyage.

Si une grande majorité des personnes enquêtées n'ont pas bénéficié d'aide extérieure dans leurs démarches pour contracter un prêt, **49% des répondants ont toutefois mis au courant leur famille qu'ils avaient emprunté de l'argent**. On note néanmoins que seulement 13% en ont informé leur amis/proches, les autres ne préférant partager cette information qu'au sein du cercle familial, voire avec personne (38%). Parmi les personnes souhaitant ne pas divulguer le fait qu'elles ont contracté un crédit, il s'agirait là d'un moyen pour les potentiels migrants de ne pas informer leurs proches de leur projet migratoire.



Pour 72% des personnes enquêtées, il aura fallu trois mois ou moins pour rassembler les sommes nécessaires à la réalisation de leur projet migratoire.

2.3. FORMES ET ACTEURS DU CRÉDIT CONTRACTÉ POUR FINANCER LA MIGRATION (CRÉDIT 2)

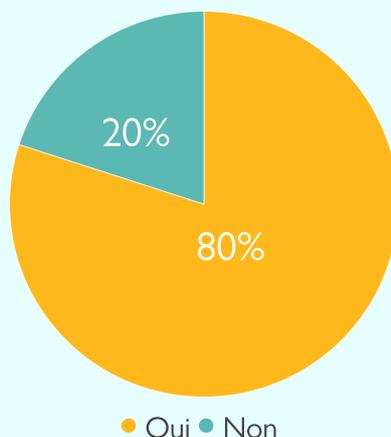
Les prochaines sections se concentreront désormais sur une analyse plus poussée des formes et modalités du crédit de type 2.

UNE RELATION DE CONFIANCE LIANT MIGRANTS ET PRÊTEURS

Parmi les personnes enquêtées, **80% déclarent que la personne auprès de qui le prêt en lien avec le projet migratoire a été contracté était au courant du motif de l'emprunt**, à savoir le financement du projet migratoire. Selon les migrants enquêtés et les informateurs clés, une relation de confiance est primordiale dans ce type de prêt. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en plus de créer une dette financière, demander un prêt est aussi synonyme de dette morale. En acceptant l'argent, le migrant s'engage moralement à réussir sa migration et à venir en aide à son entourage, notamment à ceux qui l'ont soutenu. Il y a un sentiment de redevabilité qui s'établit et qui lie le migrant à son prêteur. Néanmoins, tout comme certains migrants enquêtés choisissent de ne pas divulguer l'obtention d'un crédit (Cf Graphique 19), d'autres ne souhaitent

pas informer leur prêteur de la raison pour laquelle ils empruntent de l'argent. Selon les informateurs clés enquêtés, partager des informations sur son projet migratoire peut encourager le prêteur à vouloir tirer un certain bénéfice de son investissement. Par ailleurs, certaines personnes font également état de leur volonté de cacher leur projet pour des raisons superstitieuses **puisque parler du projet migratoire pourrait vouer celui-ci à l'échec.**

Graphique 21. Le prêteur était-il au courant du motif derrière l'emprunt?



Les migrants de retour ainsi que les sensibilisateurs communautaires ont aussi déclaré qu'un réel sentiment de honte s'abattait sur la famille entière lorsque le projet migratoire n'avait pas abouti comme escompté et que les proches n'étaient pas au courant du motif de l'emprunt.

« Lorsque le migrant prend de l'argent sans dire comment l'argent va être utilisé et il disparaît c'est là où il va être mal vu. »

Sensibilisateur communautaire

Il semblerait toutefois que, même lorsque la raison est divulguée, les détails du voyage, comme l'itinéraire ou la destination, sont quant à eux tenus secrets. Peu de familles, si elles savent que l'argent prêté servira à financer un voyage, sont pour autant au courant que le potentiel migrant a l'intention de traverser la mer par exemple. Le migrant informera ses proches des tenants et aboutissants de son projet une fois rentré. Ces détails, bien souvent, ne seront pas accueillis avec un grand intérêt par la famille car *« le but pour les parents c'est d'y arriver et ils ne cherchent pas à savoir comment »*¹⁸.

Enfin, le crédit est parfois contracté sous un faux motif. Cela a notamment été constaté au sein des familles de migrants potentiels ; de l'argent est prêté sous un autre prétexte et les proches découvrent alors la vraie raison après que le migrant a entamé son voyage.

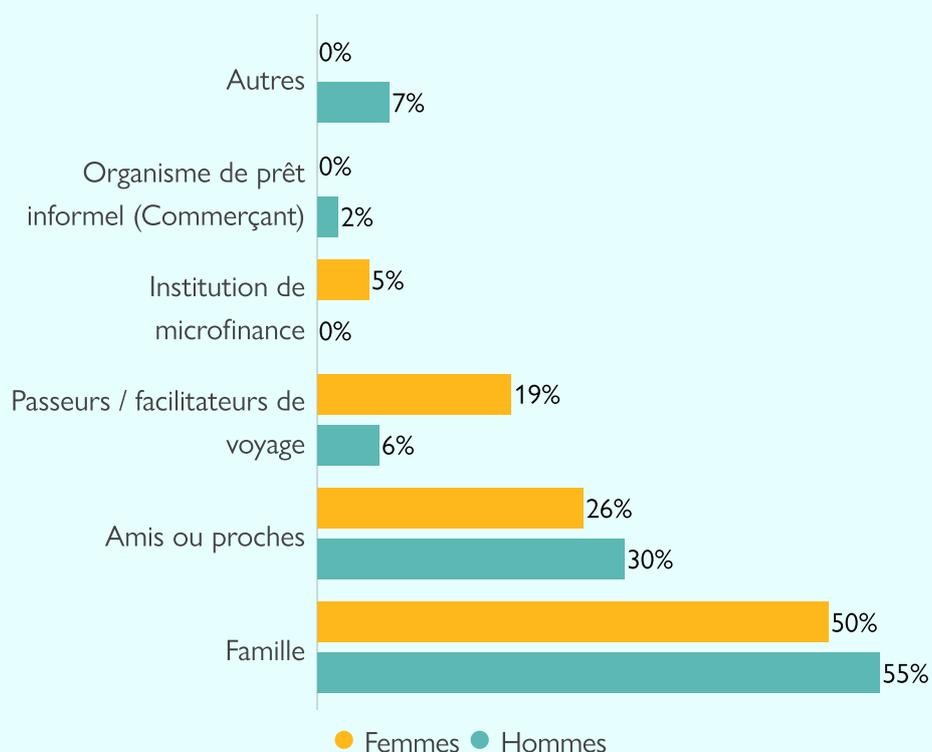
« Un monsieur qui est ami avec mon père, deux de ses enfants ont migré et leur père a payé leur voyage sans même savoir où sont ses enfants. Un matin il s'est réveillé et ses enfants sont partis et il n'était même pas au courant. Ça fait maintenant 1 mois qu'il ne les voit pas et sans même le savoir c'est lui qui a financé leurs voyages. »

Sensibilisateur communautaire

¹⁸ Entretien réalisé avec un sensibilisateur communautaire.

UNE DIVERSITÉ DE PRÊTEURS

Graphique 22. Auprès de qui ces emprunts ont-ils été effectués?



UN CRÉDIT AVANT TOUT « FAMILIAL »

On note qu'une petite majorité des personnes enquêtées (54%), ont contracté un emprunt lié au financement de leur projet migratoire au sein du cercle familial. Ce taux est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. 29% des individus enquêtés ont préféré s'adresser à des amis ou des proches pour emprunter. À nouveau, on note que ce chiffre est légèrement plus élevé chez les répondants masculins. La troisième solution la plus envisagée par les personnes enquêtées fut de s'adresser à des passeurs/facilitateurs de voyage (8%). Si ce chiffre semble peu élevé, on remarque tout de même qu'il concerne 19% des femmes enquêtées, soit un taux plus de trois fois plus élevé que chez les hommes. Il semble également intéressant de souligner que, contrairement aux prêts contractés dans un contexte migratoire, les prêts non liés à la migration étaient majoritairement octroyés par des amis ou des proches (67%) et, dans une bien moindre mesure, par la famille pour 22% des répondants. Il semblerait donc que les personnes enquêtées se soient adressées à des personnes différentes en fonction du motif et donc du type de crédit.

ENCADRÉ 1. PROFIL DE LA MIGRANTE DE RETOUR ENDETTÉE INTERVIEWÉE

Les données récoltées sur les répondantes féminines au cours de cette étude établissent une tendance qu'il semble intéressant de souligner. En effet, les migrantes de retour enquêtées ont contracté un nombre plus important de crédits liés au projet migratoire (crédit 2) que les hommes, et les sommes empruntées sont plus importantes. Par ailleurs, les migrantes de retour ont également privilégié les crédits contractés avant leur départ migratoire. Cela pourrait se justifier par le fait que les femmes voyagent majoritairement par avion pour aller notamment en Tunisie ou au Maroc, ce qui entraîne donc possiblement un coût migratoire plus élevé afin, notamment, de payer le billet d'avion. A l'inverse, les hommes empruntent davantage la voie terrestre, ce qui nécessiterait donc des sommes moins importantes, notamment avant le départ.

En outre, les femmes semblent plus bénéficier que les hommes d'une aide extérieure (34% d'entre elles contre 15% des hommes enquêtés) dans le cadre de leur migration. Notamment bénéficiant moins du soutien de leur famille ou des proches, dans un contexte qui tend à valoriser la migration des hommes au contraire de celles des femmes, celles-ci sont plus nombreuses à solliciter l'assistance de passeurs et facilitateurs générant plus de risques de protection dans le sens où elles ne connaissent peut-être pas ces personnes et seront plus facilement sujettes à des pressions pour rembourser.

Comme explicité ci-avant, cet emprunt serait basé sur une relation de confiance qui pourrait également expliquer que les emprunts liés à un projet migratoire sont majoritairement contractés au sein du cercle familial. On note d'ailleurs que lorsque le crédit est « familial », le motif derrière celui-ci est divulgué dans 82% des cas alors que, lorsque le prêteur est un ami, le motif ne sera connu que dans 70% des cas. Néanmoins, le rôle important joué par la famille pour réaliser un crédit migratoire peut également être justifié par l'intérêt économique que peut trouver la famille dans la migration de l'un de ses membres. Un crédit ainsi octroyé serait alors perçu comme un investissement collectif pour le futur et avec des retombées directes sur le niveau de bien-être de l'ensemble de la famille.

« J'étais couturier ici avant de partir, ça n'allait pas trop. C'est ma maman qui m'a encouragé à partir. C'était vraiment chaud sur la famille, elle m'a conseillé d'aller me chercher pour venir aider la famille. J'ai donc pris 300.000 FCFA avec une tante ».

Migrant de retour

Les familles aidant un de leur membre à financer sa migration s'attendent ainsi à ce qu'il soit en mesure d'améliorer leur quotidien une fois installé dans le pays de destination que ce soit par des transferts d'argent ou en aidant d'autres membres de la famille à le rejoindre. La migration peut dès lors être vécue comme une stratégie économique familiale.

UN CRÉDIT PARFOIS BASÉ SUR LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

La communauté se montre parfois solidaire envers le projet migratoire, notamment par le biais d'un financement par les tontines. Une tontine est une association de personnes cotisant à une caisse commune dont le montant est remis à tour de rôle à chacune d'elles. Le montant mis en commun pourra par exemple servir à l'achat de biens matériels ou, dans le cas présent, à financer le projet migratoire de différentes personnes. On note toutefois qu'il s'agit d'un mécanisme assez localisé et qui semble néanmoins globalement peu fréquent. Un tel système a été constaté dans les localités de Bouaké, Daloa et à Korhogo, où une association réunissant un nombre important de jeunes femmes aurait été créée à cet effet.

D'AUTRES MOYENS DE FINANCEMENT

En revanche, le recours aux banques et autres organismes formels afin de contracter un crédit pour financer la migration est une option qui n'est que très peu utilisée par les ivoiriens. Les conditions pour l'obtention d'un prêt seraient en effet très complexes à réunir et les banques suivent le financement des projets de très près et ne souhaitent pas contribuer à la migration irrégulière.

« Je prends l'exemple de la banque d'investissement, par exemple tu fais l'ouverture d'argent et quand tu atteins une certaine somme eux peuvent t'aider mais ils suivent le projet que tu montes et viennent assister à la mise en place du projet pour s'assurer qu'ils ne donnent pas de l'argent dans le vide. Donc pour un projet de voyage c'est quelque chose d'incertain et donc c'est impossible d'avoir un prêt de banques en Côte d'Ivoire. Les gens n'ont même pas ce qu'on appelle un compte. »

Sensibilisateur communautaire

Certains sensibilisateurs communautaires ont toutefois déclaré avoir connaissance de cas où un potentiel migrant contactait une banque afin d'obtenir un crédit pour un projet, à savoir monter un commerce, mais finalement choisissait de financer sa migration avec l'argent octroyé. Ces cas sont toutefois tout à fait minoritaires.

Par ailleurs, s'il existe donc une réelle collaboration au sein d'une même famille afin d'aider le migrant dans son projet, des situations de vols sont également signalées dans le cercle familial.

« Mon papa n'était pas là pour 2 jours, derrière lui j'ai volé et vendu deux de ses bœufs et j'ai pris l'argent et je suis parti, mon papa m'a pardonné aujourd'hui ».

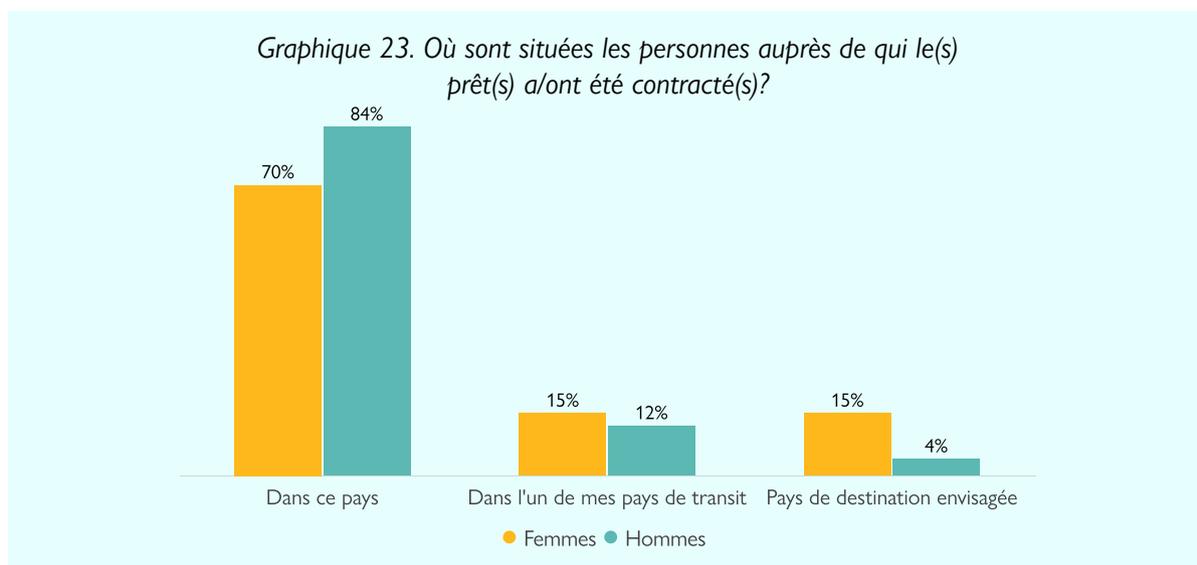
Migrant de retour

De même, il existerait, selon certains sensibilisateurs communautaires, des situations où le potentiel migrant vole son patron et s'enfuit avec l'argent. Ces sommes, si elles ont été prises sans le consentement de leur propriétaire, peuvent toutefois s'apparenter à une sorte de crédit car, au-delà du fait qu'elles aient été subtilisées, elles devront être remboursées et/ou une rétribution sera attendue à la suite du voyage.

Enfin, l'auto-financement du projet migratoire serait une option pour laquelle de plus en plus de migrants optent selon les informateurs communautaires. Cela leur permettrait de se réintégrer plus facilement en cas de retour ; Les personnes enquêtées n'ayant pas pris de crédit semblent d'ailleurs généralement abhorrer l'idée de devoir de l'argent à un tiers et mettent en avant l'indépendance dont ils bénéficient grâce à cette absence de crédit. Ils ne doivent en effet rendre de compte à personne et ce, y compris lorsque le projet migratoire a échoué. Toutefois, les sensibilisateurs communautaires notent que, si prévoir une somme d'argent qui semble suffisante pour préparer son voyage est un fait de plus en plus répandu parmi les migrants, financer l'entièreté du voyage soi-même n'est toutefois pas aisé. En effet, les migrants assistés dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire empruntent généralement la route du retour à la suite de l'abandon de leur projet et en raison de contraintes financières. Cette partie du voyage est donc la plus complexe à financer pour les personnes ne recevant pas d'assistance.

DES PRÊTEURS RÉSIDANT MAJORITAIREMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Les prêts liés à la migration sont très majoritairement contractés auprès de personnes se trouvant en Côte d'Ivoire (81%). Ces prêts couvrent principalement le financement du voyage avant le départ ainsi qu'en cours de voyage. Les crédits lors de la migration surviennent généralement afin de palier aux problèmes rencontrés sur la route. Ceux-ci sont majoritairement de deux types, à savoir des ressources qui s'avèrent insuffisantes en cours de route pour continuer le voyage ou encore une demande de rançon afin de sortir de prison. Dans ces différents cas de figure, les migrants enquêtés demandent alors de l'argent à leur famille ou leur proche.



« Je suis parti grâce à moi-même, mon argent. Mais en route je n'avais plus rien. J'ai appelé ma maman qui m'a envoyé l'argent qu'elle a pris dans la tontine qu'elle faisait avec ses amies. Elle m'a envoyé 200.000fcfa. Après, j'ai été mis en prison, je l'ai appelé encore et elle a pris l'argent encore dans la tontine pour m'envoyer 250.000fcfa ».

Migrant de retour

En ce qui concerne les crédits sollicités auprès de personnes se trouvant dans le pays de transit ou de destination envisagée, si ces deux derniers cas de figure sont nettement minoritaires, **il est néanmoins intéressant de souligner qu'ils concernent chacun 15% des femmes enquêtées**. Cela signifie donc que 30% des femmes enquêtées ont contracté un prêt auprès d'une personne ne se trouvant pas en Côte d'Ivoire (contre 16% des hommes interrogés). Ce chiffre non négligeable pourrait notamment s'expliquer par le fait que les migrantes de retour enquêtées (18% d'entre elles) ont proportionnellement eu plus recours à des passeurs/facilitateurs de voyage que les hommes (6%).

ENCADRÉ 2. CARTOGRAPHIE ET TEMPORALITÉ DU CRÉDIT MIGRATOIRE

Ces données, recoupées avec l'identité du prêteur (Cf Graphique 22) et le moment où le crédit a été contracté, à savoir afin de préparer le départ, pendant le voyage ou pour préparer le retour (Cf Graphique 15), permettent de réaliser une « cartographie » du crédit en trois temps et de comprendre à qui les migrants s'adressent en fonction de ces différentes étapes.

Ainsi, 51% des crédits liés à la migration sont contractés avant le départ. Parmi ceux-ci, les prêteurs principaux sont la famille (54% des cas) ainsi que les amis/proches (34% des cas ; 25% des femmes ayant contracté un crédit lié à la migration avant le départ ; 36% des hommes). Les membres de la famille qui financent eux-mêmes la migration sont situés en Côte d'Ivoire dans la majorité des cas.

Il en va de même pour les amis/proches sollicités. Il semblerait dès lors que, lorsqu'ils préparent leur migration, les migrants potentiels vont privilégier des relations de proximité, tant du point-de-vue de l'attachement relationnel que du point-de-vue géographique. En revanche, lorsque les migrants s'adressent à des passeurs/facilitateurs de voyage avant leur départ (4% d'entre eux avec toutefois un chiffre de 12% pour les femmes contre 2% pour les hommes), ceux-ci sont toujours localisés dans le pays de destination envisagé.

Les crédits sollicités en cours de route (48% des cas ; 36% pour les femmes et 50% pour les hommes) le sont également majoritairement auprès de la famille (53% des crédits liés à la migration contractés en cours de route ; mais cela concerne 56% des hommes contre 36% des femmes). Les membres de la famille concernés seront majoritairement situés en Côte d'Ivoire, mais une petite partie d'entre eux se trouvent toutefois dans un pays de transit du migrant (8%). Les amis/proches sollicités au cours du voyage constituent le deuxième groupe de prêteurs le plus cité (24% des cas). Ils sont quant à eux soit localisés en Côte d'Ivoire (70% des cas), soit dans un pays de transit (26%), ou pour une petite minorité, dans le pays de destination (4%). Les passeurs/facilitateurs de voyage seront quant à eux sollicités au cours du voyage dans 12% des cas et se trouvent, dans 79% des cas, dans un pays de transit du migrant (et, dans le reste des cas, dans le pays de destination). Notons toutefois que la proportion de femmes ayant recours à un passeur/facilitateur de voyage à ce stade de leur voyage est presque trois fois plus importante que celle des hommes (29% pour les femmes contre 10% pour les hommes).

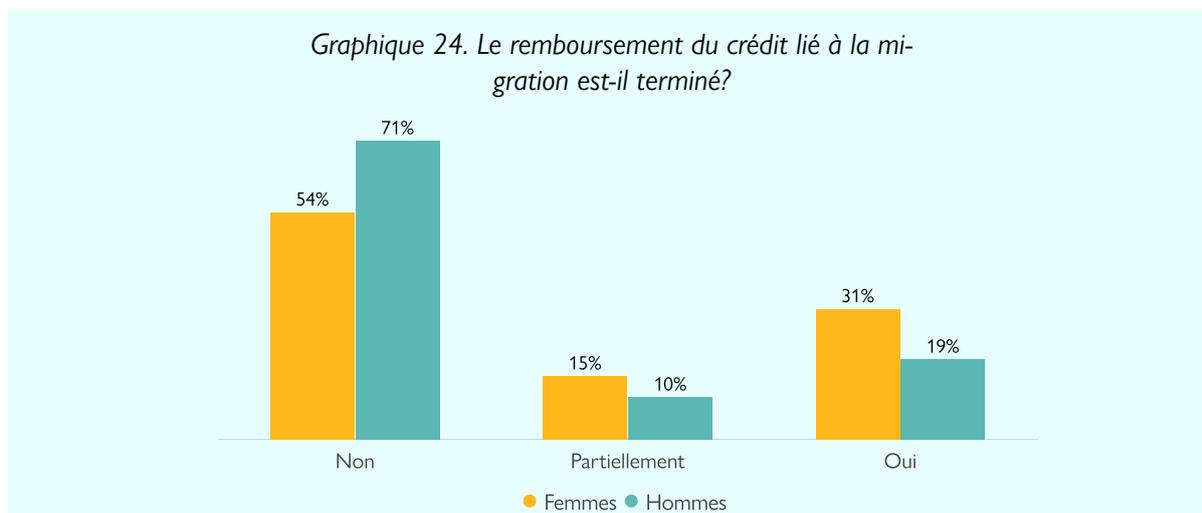
Enfin, les crédits contractés pour préparer le retour représentent seulement 1% des crédits liés à un projet migratoire. Ils ont toutefois toujours été contractés auprès d'un membre de la famille se trouvant en Côte d'Ivoire.

2.4. FORMES DE REMBOURSEMENTS DU CRÉDIT LIÉ À LA MIGRATION (CRÉDIT 2)

Le crédit en Côte d'Ivoire ne s'inscrit pas dans les liens d'un contrat, les modalités de remboursement ne sont généralement pas fixées à l'avance et sont souvent peu claires. **Il s'agit d'un accord oral dont les conditions sont également parfois amenées à évoluer en raison de l'issue du projet migratoire.** Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les prêts sont principalement octroyés dans un cadre familial ou, à défaut, restreint et qui témoigne d'une relation de confiance entre le migrant et le prêteur.

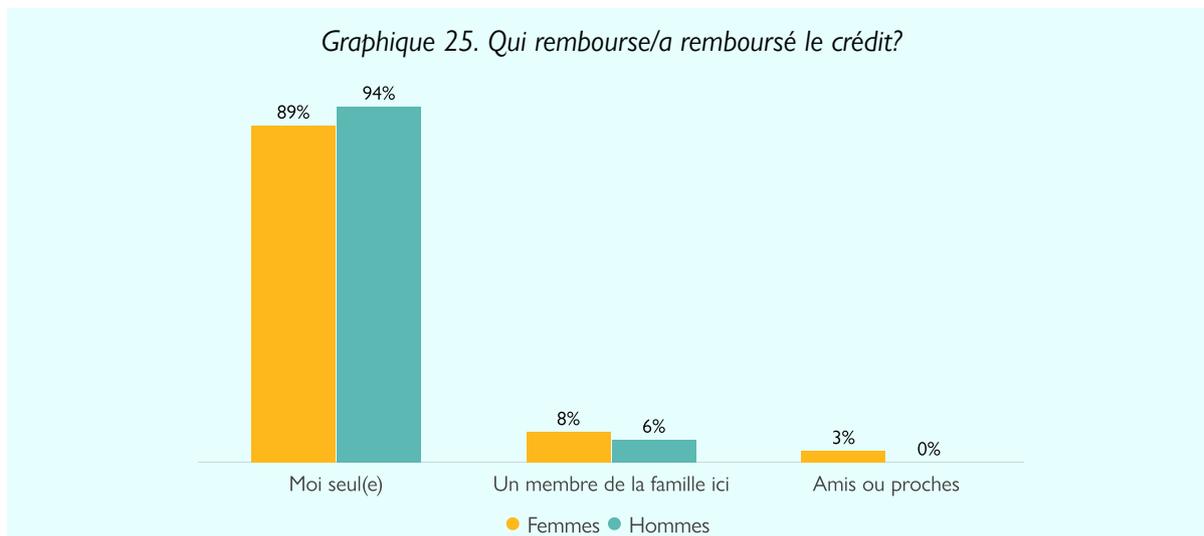
UN REMBOURSEMENT DIFFICILE QUI REPOSE SUR LE MIGRANT

Seulement 21% des répondants ont déclaré avoir terminé le remboursement de leur prêt contracté en lien avec un projet migratoire alors que 66% d'entre eux ont rentrés en Côte d'Ivoire en 2018 ou avant. En revanche, 40% des personnes qui ont contracté un crédit hors contexte migratoire ont remboursé leurs prêts.



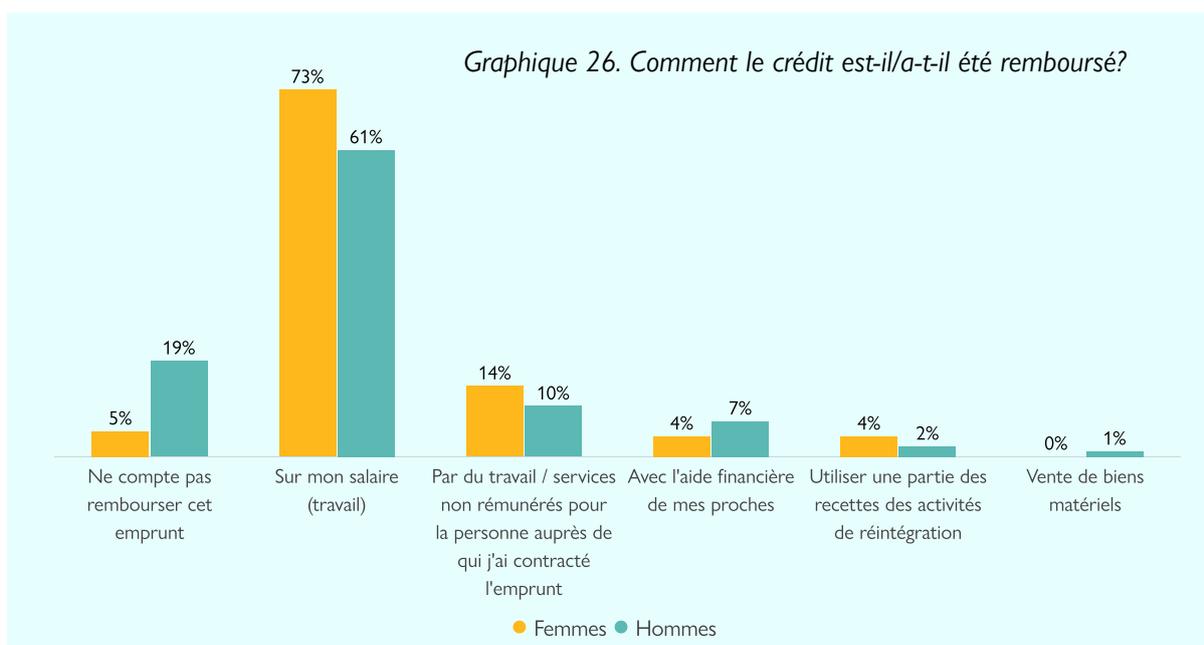
Le remboursement du crédit n'est souvent pas chose aisée. Les migrants de retour rentrent en grande majorité dans leur pays d'origine à la suite de l'échec de leur projet migratoire qui n'a pas eu les retombées économiques espérées alors que des sommes importantes ont pourtant été mobilisées pour les soutenir.

Le migrant de retour doit dès lors supporter ses dettes antérieures sans qu'il ait réellement pu tirer un gain financier de son voyage. De ce fait, il sera bien souvent dans une situation plus précaire à son retour qu'au départ. Par ailleurs, les enquêtes individuelles indiquent que la charge du remboursement du crédit incombe très majoritairement au migrant (93% des cas). **Le remboursement s'effectuera donc seul dans bon nombre de cas, en dépit du fait que le projet migratoire puisse s'inscrire dans une dynamique familiale et que le voyage relève souvent d'une décision collective.**



Cependant, selon les informateurs clés, les migrants mineurs¹⁹ qui ont contracté un crédit lié à leur projet migratoire seront **très souvent aidés par la famille élargie dans le remboursement**. Les jeunes majeurs bénéficieront quant à eux d'une aide souvent plus réduite, voire parfois même inexistante et ne bénéficieront généralement pas non plus d'un soutien moral. En effet, il peut être difficile, dans un premier temps, pour les familles d'accueillir le migrant de retour alors en situation d'échec. Ces situations peuvent toutefois se régler après médiation, permettant alors aux familles d'accueillir et soutenir les migrants de retour.

LES MODES DE REMBOURSEMENT DU CRÉDIT MIGRATOIRE : REMBOURSEMENT SUR SALAIRE ET AUTRES INTÉRÊTS



¹⁹ Ces informations sont basées sur les entretiens qualitatifs réalisés avec les sensibilisateurs clés par rapport à leur compréhension et expérience du phénomène de l'endettement des migrants en Côte d'Ivoire. Notons toutefois qu'aucun migrant de retour mineur n'a été enquêté dans le cadre de cette étude.

Pour 63% des répondants ayant contracté un crédit migratoire, l'emprunt est remboursé grâce à leur salaire et ce, en dépit du fait que le salaire mensuel déclaré par les personnes enquêtées est très faible. On note toutefois que ce chiffre est légèrement plus élevé chez les femmes enquêtées que chez les hommes. Dans une grande majorité des cas (82%), l'emprunt est remboursé à une fréquence irrégulière ; 14% des répondants déclarent toutefois opérer un remboursement mensuel. Un remboursement non régulier serait ainsi appréhendé comme une manière d'alléger la charge de l'emprunt dans le quotidien du migrant de retour. Le remboursement, notamment dans sa temporalité, peut dès lors faire l'objet d'un aménagement et ce particulièrement dans le cadre d'un crédit familial. Toutefois, on constate dans ces cas qu'un remboursement monétaire est néanmoins attendu mais que le prêteur fait preuve de compréhension à l'égard de son débiteur.

« Elles-mêmes (les créancières) savent les difficultés que j'ai traversé donc elles sont gentilles avec moi et attendent que j'aie l'argent pour leur rendre leur argent à mon rythme ».

Migrante de retour

« Les parents ne te disent pas directement donne-moi mon argent, mais par leur manière d'agir ou de se comporter ou ce qu'ils te disent, toi-même tu sais qu'ils veulent leur argent ».

Migrant de retour

Une petite partie des migrants de retour enquêtés s'attèle à rembourser leur dette non pas pécuniairement mais en réalisant du travail ou en fournissant des services non rémunérés pour le compte de leur prêteur (11% des personnes enquêtées). L'objectif n'est pas, dans ce contexte, de rembourser les sommes empruntées mais bien d'apporter une aide au prêteur quand celle-ci est nécessaire en retour de l'aide reçue par le migrant lui-même. Cela s'inscrit encore une fois dans un contexte où le crédit est contracté auprès des proches et de la famille. Cet aspect non-contractuel du crédit influence fortement les conditions de remboursement, voire le remboursement en tant que tel.

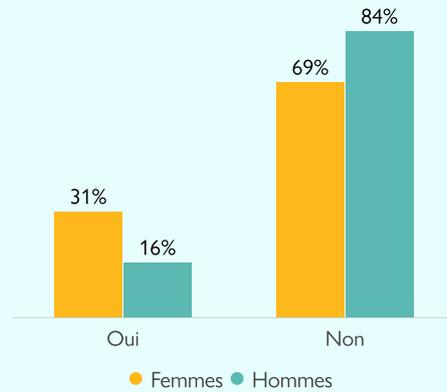
Une contrepartie au crédit, quelle qu'elle soit, est donc attendue par le prêteur et acceptée par le migrant. C'est l'espoir que la famille a placé sur le migrant et qui s'est matérialisé par une somme monétaire qui est ici compensé, pas les sommes exactes qui ont été reçues.

« C'est mon oncle qui a financé mon voyage à hauteur de 1.200.000fcfa, depuis mon retour je l'aide dans son boulot d'import-export. Il ne me donne rien mais je le fais, comme c'est lui qui a financé mon voyage là ».

Migrant de retour

Finalement, 81% des personnes enquêtées ont déclaré que le prêt qu'elles ont contracté n'est pas assorti d'intérêts ou d'autres formes de rétribution. On note toutefois que les répondantes féminines sont plus concernées que les hommes par des conditions supplémentaires entourant leur emprunt

Graphique 27. Y-a-t-il/ avait-il des intérêts ou autre rétribution supplémentaire liée à l'emprunt?



L'ABSENCE DE REMBOURSEMENT

Ensuite, 17% des répondants ayant contracté un crédit lié à la migration ne comptent pas rembourser leur emprunt et ce chiffre est presque quatre fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Parmi ces personnes, 87% d'entre elles avaient contracté leur emprunt auprès d'un membre de leur famille. Il semblerait dès lors que pour les personnes concernées, cette dette familiale se serait transformée en un don implicite. Symbole de l'informalité du mécanisme et du flou qui l'entoure, les sommes reçues sont dès lors perçues par le migrant non plus comme un crédit mais comme un cadeau qui ne nécessite pas de remboursement, nuancé par une logique pure d'investissement financier de la famille sur la réussite du migrant.

« J'ai pris de l'argent avec la famille quand ça n'allait pas en Algérie (250.000 FCFA), mais je ne le considère pas comme une dette, mais plutôt comme une aide familiale donc pas besoin de rembourser quoi que ce soit ».

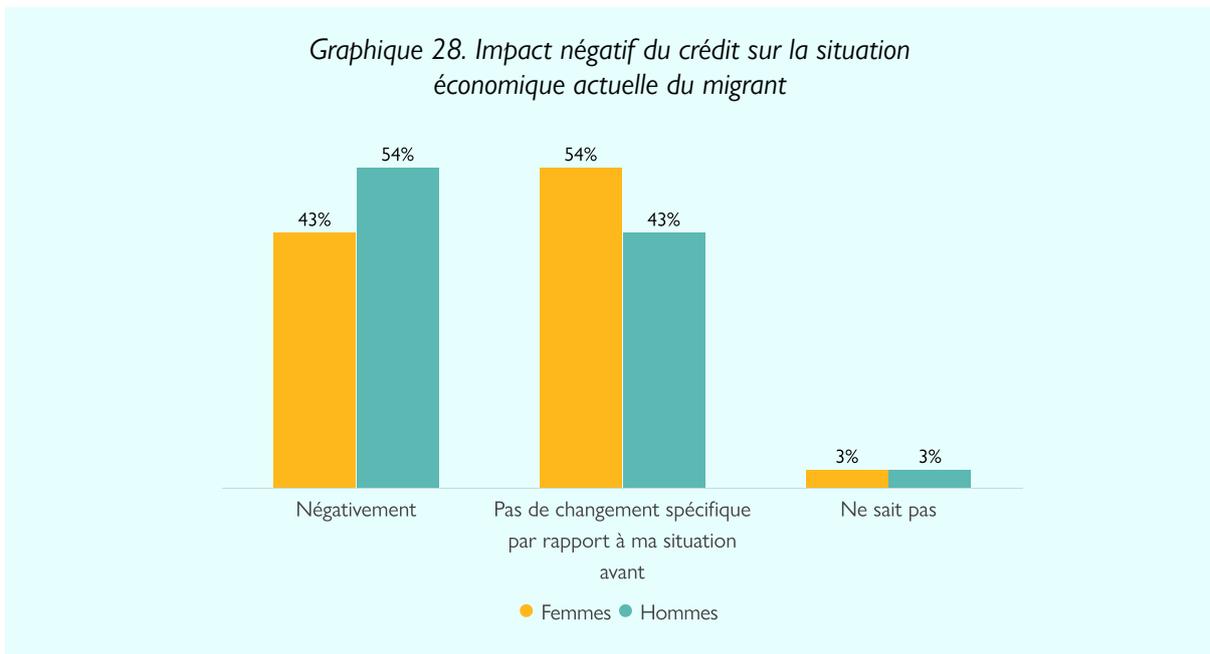
Migrant de retour



3. IMPACT DE L'ENDETTEMENT MIGRATOIRE SUR LE PROCESSUS DE RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR

3.1. IMPACT SUR LA RÉINTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES MIGRANTS DE RETOUR

UNE RÉINTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DIFFICILE POUR LES ENDETTÉS...



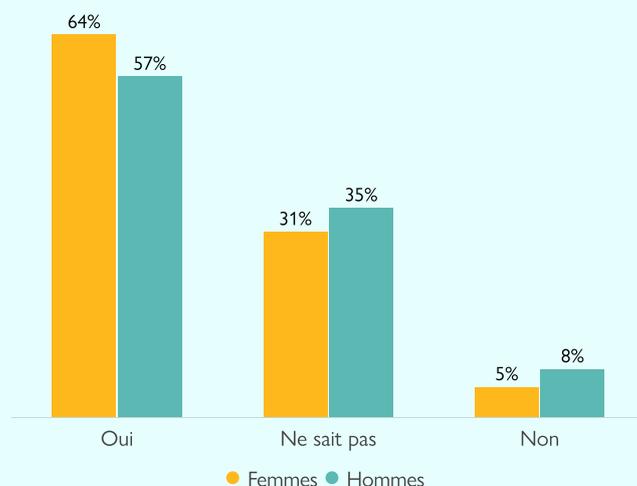
En ce qui concerne la situation économique des personnes enquêtées, **52% d'entre elles déclarent que leur dette liée à la migration les a affectés négativement**. Ce taux est légèrement supérieur chez les hommes. Parmi ces personnes, 32% ont déclaré rencontrer des difficultés pour trouver un emploi et être autonomes financièrement. Par ailleurs, 28% disent avoir un revenu désormais insuffisant en raison des remboursements. La troisième conséquence négative est que les aides que ces personnes étaient en mesure d'apporter à leurs familles sont désormais réduites en raison de leurs dettes (24%). Néanmoins, 46% des répondants ont estimé ne pas avoir été affectés économiquement parlant par leurs dettes.

Selon les informateurs clés et de l'avis des migrants enquêtés, **le migrant de retour endetté a beaucoup plus de difficultés économiques pour se réintégrer qu'un migrant qui n'a pas contracté de crédit**. Le migrant de retour endetté serait perçu comme n'ayant pas suffisamment réfléchi son projet et comme ayant préféré la facilité et la rapidité pour partir, au contraire du migrant non-endetté qui aurait une meilleure notion de la gestion économique, faisant dès lors de lui une personne plus digne de confiance.

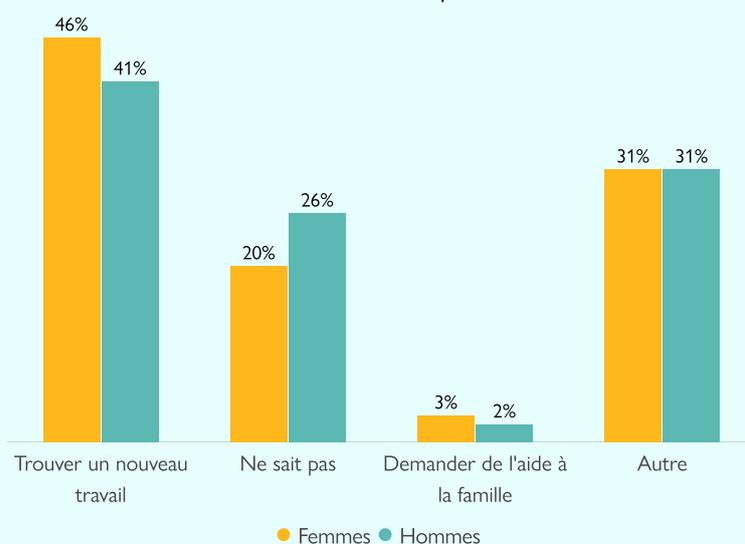
Par ailleurs, le migrant de retour endetté a non seulement dépensé la totalité ou une grande partie de ses économies, il a également perdu l'emploi qu'il pouvait occuper avant de partir. De plus, les migrants enquêtés ont indiqué souvent regretter le fait d'être parti car, au retour, ils ont constaté que leur entourage et connaissances ont souvent pu évoluer de manière positive économiquement parlant alors qu'eux-mêmes doivent désormais rembourser des sommes généralement importantes. Certains ont également indiqué devoir cumuler plusieurs emplois afin d'effectuer les remboursements.

De plus, comme déjà indiqué, certains migrants de retour se sentent redevables non pas d'une dette pécuniaire, mais bien morale. Celle-ci se matérialisera parfois en travail ou prestation de services non-rémunérés pour leur prêteur. S'ils ne remboursent dès lors pas leur dette en tant que telle, les migrants de retour qui fournissent un travail gratuit sont cependant dans l'impossibilité de se recréer une stabilité financière du fait de l'absence de rémunération.

Graphique 29. Les personnes ayant contracté un crédit pensent-elles pouvoir rembourser l'ensemble de leurs dettes?



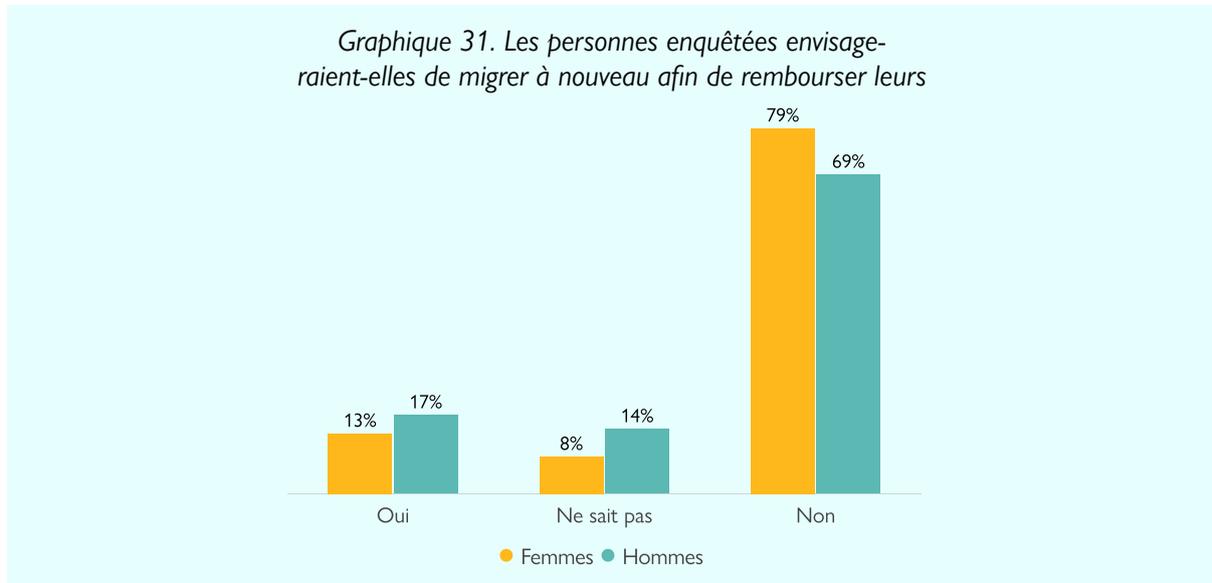
Graphique 30. Solution envisagée en cas d'impossibilité de rembourser l'emprunt



La majorité des personnes ayant contracté une dette migratoire, à savoir 58% d'entre elles, s'estiment capables de rembourser les sommes empruntées. On note toutefois que 34% d'entre elles sont incertaines quant à leur capacité à rembourser leur crédit. Dans l'hypothèse où ces personnes ne seraient pas en mesure de rembourser, 42% envisageraient de trouver un nouveau travail et seulement 2% s'adresseraient à leur famille pour obtenir de l'aide. Cela démontre l'isolement dans lequel peut se trouver le migrant de retour endetté et pourrait s'expliquer par le fait qu'elles n'osent pas demander d'aide à leurs proches et familles en raison de la honte ressentie. Le poids économique de la dette au retour sera souvent uniquement supporté par le migrant lui-même. Pourtant, on sait que le projet migratoire s'inscrit généralement dans une dynamique familiale et l'influence familiale est à bien des égards l'une des raisons majeures qui pousse le migrant à l'aventure.

... QUI POURRAIT CONDUIRE À UNE NOUVELLE MIGRATION

D'après les résultats de l'étude, 17% des personnes enquêtées et endettées pourraient envisager de migrer une nouvelle fois afin de rembourser leur dette antérieure. Pour certains, la pression de rembourser les dettes est trop forte, ils souhaitent donc repartir, et ce en dépit des conditions difficiles qu'ils ont pu vivre au cours de la migration, soit pour fuir les dettes antérieures, soit pour trouver un moyen de les rembourser. Parfois, les migrants de retour contractent d'ailleurs de nouveaux crédits pour repartir.



« A cause des problèmes que j'ai eus quand j'étais en Libye, j'ai appelé la famille plusieurs fois pour de l'argent. Malheureusement je suis revenu sans aucun argent pour couvrir toutes ces dettes. Et la situation ici ne peut pas m'aider à économiser et rembourser toutes ces dettes que mes parents ont prises pour moi. Je veux donc repartir dès que j'ai l'occasion pour rembourser et faire la fierté de mes parents ».

Migrant de retour

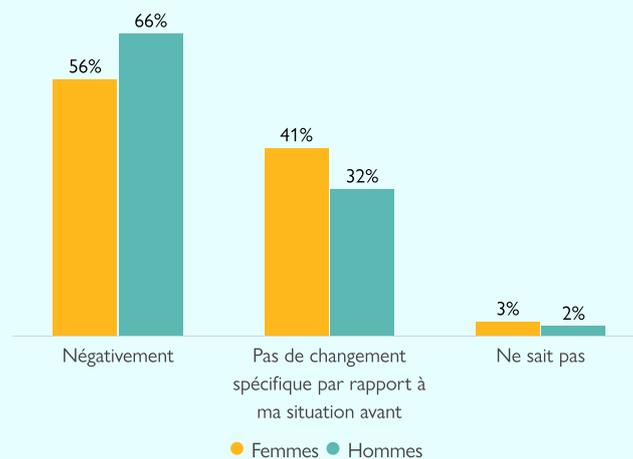
Selon les informateurs clés, pour certains migrants de retour un nouveau voyage serait la seule façon pour eux de s'en sortir. Il arrive fréquemment qu'à son retour, le migrant ne rentre pas directement dans sa famille et essaie dans un premier temps de gagner un peu d'argent par lui-même. En cas d'échec le migrant pourrait à nouveau envisager la migration, prenant le risque d'être entraîné dans une spirale dont il aura du mal à sortir.

3.2. IMPACT PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL DE L'ENDETTEMENT SUR LE MIGRANT DE RETOUR

UN DOUBLE IMPACT PSYCHOLOGIQUE : CELUI DU RETOUR ET CELUI DU REMBOURSEMENT DU CRÉDIT

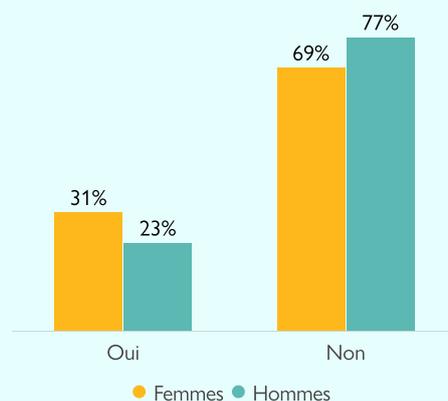
Parmi les personnes enquêtées, 65% estiment que les dettes qu'elles ont contractées les affectent négativement tant sur le plan social que psychologique. Parmi ces personnes impactées négativement, 35% disent ressentir un sentiment de honte. La perte du statut social, tant aux yeux de la communauté que de leur famille, est la deuxième conséquence la plus mise en avant (19%). Par ailleurs, 16% des répondants impactés négativement disent ressentir du stress, de la pression, des angoisses ou de la dépression. Les sensibilisateurs communautaires enquêtés dans le cadre de cette étude constatent que les migrants de retour montrent souvent des signes de dépression. Ils soulignent toutefois que faire appel à un spécialiste, à savoir un psychologue ou psychiatre, n'est pas une pratique ancrée dans la société ivoirienne. Un vrai soutien psychologique serait dès lors nécessaire, d'autant que l'impact psychologique sur les migrants est amplifié par les violences qu'ils subissent pour rembourser leur crédit.

Graphique 32. Impact des dettes sur le plan personnel

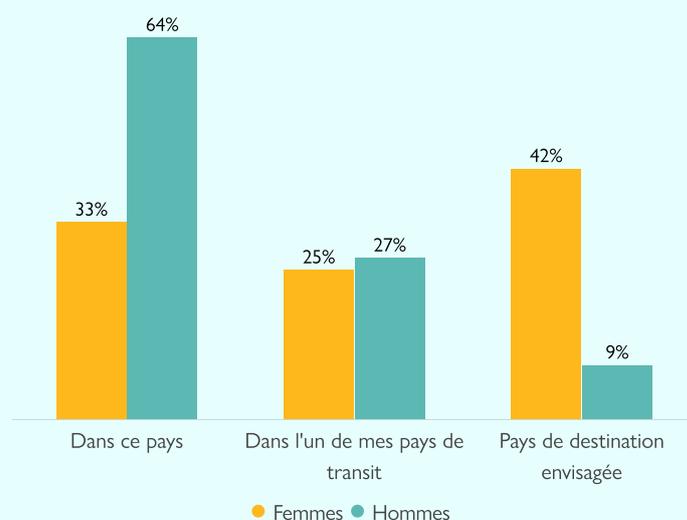


DES VIOLENCES SUBIES PAR LE MIGRANT POUR LE FORCER À REMBOURSER

Graphique 33. Les personnes enquêtées ont-elles subi des menaces, abus ou actes de violence pour rembourser

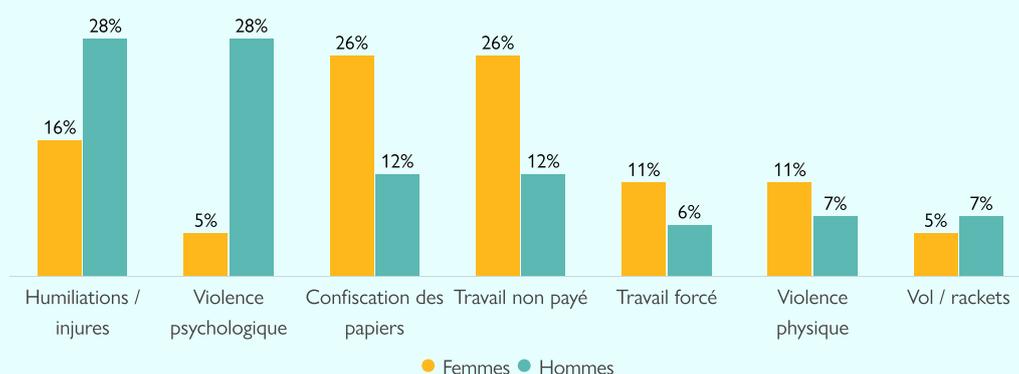


Graphique 34. Pays où les violences ont été subies



Parmi les personnes ayant effectué un prêt pour la migration, 25% ont affirmé avoir subi des menaces, des abus ou des actes de violence visant à les contraindre à rembourser une dette. Selon les informateurs clés, il est très difficile pour les migrants de retour de s'exprimer sur leur parcours et de pouvoir s'ouvrir aux autres par rapport à ce qu'ils ont vécu. Les hommes enquêtés auraient été les victimes de tels actes dans une proportion légèrement moindre que les femmes. On note par ailleurs que, globalement, ces abus ont été subis majoritairement en Côte d'Ivoire (58% des répondants concernés). Les femmes victimes de ces abus ont toutefois indiqué les avoir subis principalement dans le pays de destination envisagé et parmi elles, 60% ont vécu ces abus en Tunisie.

Graphique 35. Types de violences subies



Les abus subis par les migrants de retour sont de natures différentes en fonction du genre des victimes. On notera ainsi que 52% des femmes interviewées victimes d'abus qui ont contracté un crédit lié à la migration ont dû travailler de façon non rémunérée ou encore, ont vu leurs papiers leur être confisqués que ce soit dans un pays de transit ou dans le pays de destination.

« Elle m'a menti, je pensais trouver une vie meilleure dans les pays du Maghreb, mais j'ai été déçue. A mon arrivée j'ai été mise sous contrat par ma correspondante qui m'avait dit de venir qu'il y avait du travail. Elle a encaissé mes premiers mois de salaire à mon insu. »

Migrante de retour

En ce qui concerne les hommes victimes d'abus, 56% d'entre eux ont fait l'objet d'humiliations/injures ou encore de violence psychologique.

« La personne avec qui j'ai contracté la dette me met la pression pour que je lui rembourse, il passe régulièrement chez moi et ne manque pas de m'insulter. Se faire insulter par une personne devant sa femme et ses enfants est la pire des humiliations pour un homme ».

Migrant de retour

Tableau 2. Typologie des abus subis

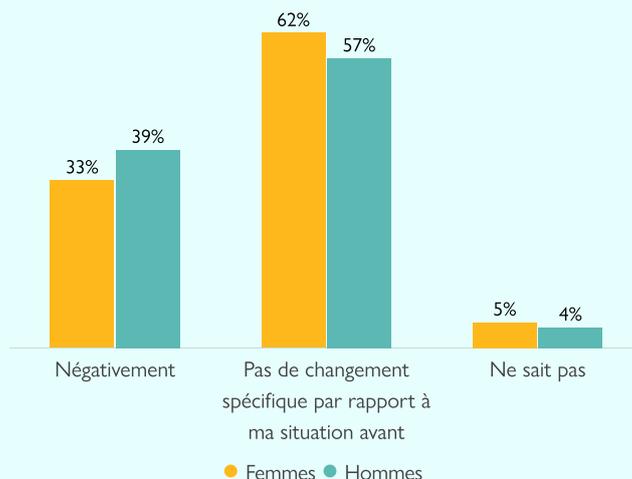
Hommes	Femmes
Violences subies majoritairement en Côte d'Ivoire.	Violences subies principalement dans le pays de destination. Pour la majorité des femmes concernées, ces abus sont vécus en Tunisie.
On en déduit donc que les violences sont subies au retour.	On peut en déduire que les violences sont subies au cours du voyage migratoire.
Types de violences : majoritairement des humiliations/injures ou encore de la violence physique.	Types de violences : majoritairement du travail forcé non rémunéré et confiscation des papiers d'identité.
Ces données, ainsi que les témoignages récoltés auprès des migrants enquêtés et des informateurs clés, indiquent que les violences que subissent les migrants masculins sont le fait du prêteur après le retour du migrant. Il s'agit de moyens de pression utilisés pour forcer le migrant à rembourser les sommes empruntées. Il peut s'agir de menaces proférées tant envers le migrant lui-même qu'envers sa famille. Ces méthodes d'intimidation peuvent aller jusqu'à de la violence physique tant à l'égard du débiteur que de ses proches (Cf Graphique 36 ci-après). Le processus de remboursement serait dès lors associé pour beaucoup à un sentiment de terreur, renforçant encore l'impact psychologique de la dette.	Ces données semblent démontrer que les violences faites aux femmes s'inscriraient notamment dans le cadre d'une mise sous contrat. On sait effectivement que les femmes font régulièrement appel à des intermédiaires au cours de leur voyage (Cf Graphique 22). Le travail non rémunéré s'étalera souvent sur plusieurs mois et la confiscation des papiers sert alors de garantie. La mise sous contrat est un facteur favorisant la précarité et qui peut s'apparenter et être vécu comme de l'esclavage, de la maltraitance ou de l'exploitation qui entraîne d'importants traumatismes

3.3. IMPACT SUR LES FAMILLES ET LES COMMUNAUTÉS DE RETOUR

UNE SITUATION ÉCONOMIQUE FAMILIALE IMPACTÉE

La majorité des personnes enquêtées estime que les dettes qu'elles ont contractées n'ont eu aucun impact sur la situation économique familiale (59%). Toutefois, **38% des migrants endettés pensent que leurs emprunts ont eu des conséquences négatives pour leur famille**. Parmi ceux-ci, 33% déclarent que les dépenses quotidiennes ont dû être réduites ou que leurs familles sont désormais plus dépendantes de leurs épargnes (18%).

Graphique 36. Famille victime de violences



En outre, les sommes notamment prêtées par la famille peuvent entraîner une précarité financière chez les proches du migrant, ceux qui lui ont prêté. La pression liée à l'échec migratoire serait alors à son paroxysme ; la migration qui avait de prime abord été considérée comme un investissement pour la famille devient un facteur de paupérisation.

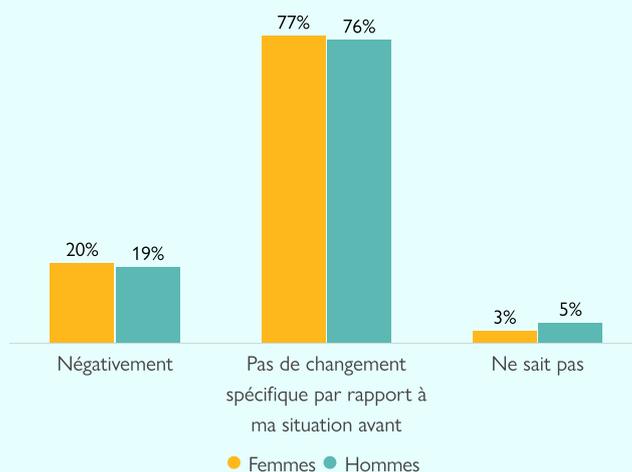
« Pour mon voyage, mon grand frère m'a donné 300.000 FCFA que je devais rembourser si tout se passait bien là-bas. En plus, il m'a envoyé 600.000 FCFA pour que je sorte de prison quand j'étais en Libye. Depuis que je suis de retour, jusqu'à ce jour mon grand frère ne se retrouve plus financièrement. Il n'arrive pas à s'en sortir à cause de toutes ses dépenses effectuées pour moi et je me sens très mal de l'avoir mis dans cette situation ».

Migrant de retour

UNE RELATION FAMILIALE PARFOIS FRACTURÉE

La majorité des répondants déclare que leur relation familiale n'a pas été modifiée par le fait qu'ils aient contracté des prêts (76%). Parmi les 20% pensant qu'un impact négatif est effectivement à déplorer, ceux-ci ont ressenti un sentiment d'isolement, du jugement de la part de leurs familles ou encore un sentiment de honte (21% chaque). Pour un certain nombre de personnes endettées, cela aura pour effet de les isoler et de les couper de leur cercle familial. Par ailleurs, outre le sentiment de honte qu'il ressent, le migrant de retour sera parfois également rejeté par sa famille, avec de potentielles conséquences psychologiques.

Graphique 37. Impact des crédits sur la situation économique de la famille



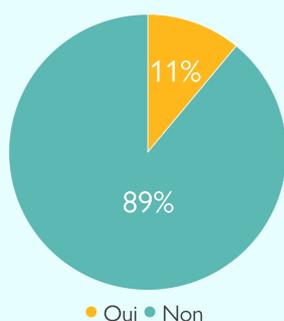
« Je suis titulaire d'un BAC + 2 en génie civil. J'ai décidé d'aller au Maroc pensant avoir une situation meilleure que celle d'ici. Malheureusement cela a été tout le contraire. J'ai dû appeler un ami qui m'a fait parvenir 500000 FCFA. Et depuis je n'ai pas encore pu lui rembourser cet argent. Depuis mon retour, la famille ne sait pas que je suis là. Je préfère me cacher, chercher à avoir un peu d'argent et une bonne situation avant de me présenter à la famille, car si j'y vais maintenant, ce serait une honte ».

Migrant de retour

DES VIOLENCES SUBIES PAR LA FAMILLE AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT

En outre, 11% des personnes enquêtées ayant contracté un prêt migratoire ont déclaré que leur famille a été victime de violences afin de les forcer à rembourser le crédit. Parmi elles, notons que dans 57% des cas, les familles auraient été victimes de violences psychologiques, et dans 43% des cas, elles auraient fait l'objet d'humiliations / injures. Les sensibilisateurs enquêtés dans le cadre de cette étude font état d'une relation familiale qui est profondément affectée par le retour du migrant endetté.

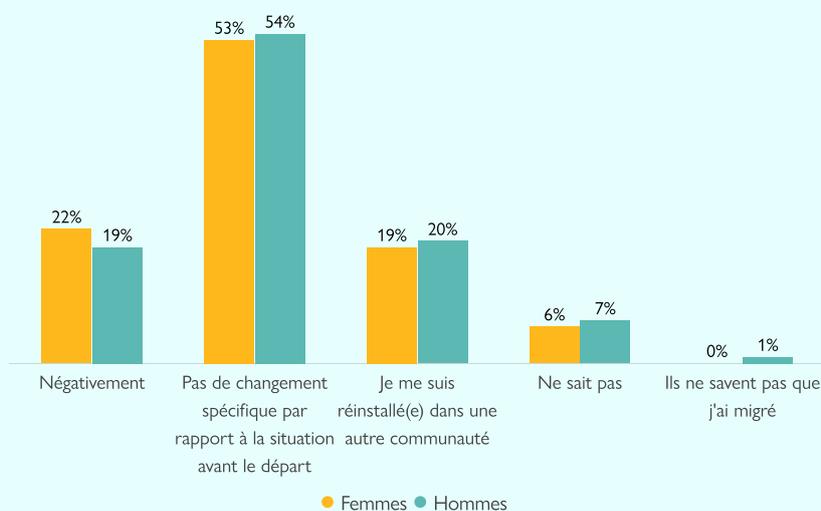
Graphique 38. Impact des crédits sur la relation avec la famille



Selon les informations collectées pendant les entretiens qualitatifs, des règlements de compte liés à des questions d'argent empruntés entre différentes familles peuvent survenir²⁰. Les familles peuvent aussi être arrêtées faute de paiement. Cela confirme donc que les familles peuvent être les victimes collatérales de la prise d'un crédit migratoire et surtout, du non-remboursement de celui-ci.

L'ACCUEIL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE RETOUR OU D'ORIGINE

Graphique 39. Impact des crédits sur la relation avec la communauté



²⁰ D'après un sensibilisateur communautaire, il existerait par ailleurs un quartier à Daloa où surviennent ces règlements de compte.

En ce qui concerne leurs relations avec leur communauté, 54% des répondants pensent que celles-ci n'ont pas été affectées. On notera toutefois qu'un certain nombre de migrants de retour ne se sont pas réinstallés dans leur communauté d'origine (20%). Il s'agirait en effet d'un moyen pour eux d'éviter non seulement de procéder au remboursement de leur crédit, mais cela constituerait également une échappatoire face au jugement d'une communauté qui pourrait se montrer hostile. Parmi les personnes dont la relation avec leur communauté a été impactée négativement (19%), celles-ci ressentent principalement de la honte (23%), ont le sentiment d'être jugées par leur communauté (20%), se sentent isolées (19%) voire même, pour une plus petite partie d'elles, en déconnexion totale avec leur communauté (12%).

« J'ai quitté l'ancien quartier parce que je dois à beaucoup de personnes là-bas et surtout que je n'ai plus la même situation, j'ai honte d'y retourner ».

Migrant de retour

Par ailleurs, on note que le remboursement des crédits migratoires serait perçu dans la conscience collective comme une sorte d'étape intermédiaire avant qu'une réelle réinsertion puisse avoir lieu. Le migrant qui ne rembourse pas est alors ostracisé par la communauté. Le remboursement des crédits serait donc le principal objectif du retourné. A l'inverse, le migrant de retour qui ne s'est pas endetté connaîtrait une réintégration plus facile au sein de la communauté. L'absence de dettes lui permettrait en effet d'aller de l'avant et sa situation, si elle peut susciter moqueries et autres, n'entraînerait toutefois pas la même hostilité que celle portée au migrant endetté. Pour ce dernier, la réintégration sera transitionnelle et le remboursement des emprunts constituerait l'étape la plus importante, celle qui lui permettra de ne plus être perçu comme une personne indigne de confiance, un « maudit », un « vaurien ».

CONCLUSION

La migration le long de la Route Méditerranéenne Centrale est perçue, tant au sein du cadre familial que par la communauté entière, comme un moyen d'amélioration du statut socio-économique du migrant et de sa famille. Tout d'abord, la réussite de la migration et même avant cela, le départ, constituent une réelle source de fierté. L'Europe, principalement, est toujours perçue comme un « Eldorado » à atteindre, un endroit où il fait « mieux vivre ». Les espoirs placés sur le migrant qu'il mène à bien ce projet sont élevés : à travers la réussite du migrant, c'est tout un panel de personnes qui se considèrent également victorieuses. Par l'aboutissement de la migration de l'un de ses membres, la communauté dans son ensemble peut alors considérer que partir et se créer une meilleure situation ailleurs est possible. De plus, la migration peut être appréhendée comme une dynamique familiale et collective, toutefois, si le projet de voyage est souvent pensé et conçu à plusieurs, il ne sera mis en pratique que par une seule personne.

Par ailleurs, dans cette étude qui s'est intéressée aux migrants volontaires pour retourner en Côte d'Ivoire et ayant bénéficié de l'assistance de l'OIM, on constate que pour la personne qui prête l'argent (qui sera dans 54% des cas un membre de la famille), une rétribution est attendue ; le crédit a été pensé et accordé comme une stratégie pour améliorer son quotidien. Souvent, cette rétribution prendra la forme d'un simple remboursement financier qui sera, dans une minorité de cas (pour 19% des migrants enquêtés), associé à une forme d'intérêt. Dans le cadre familial surtout, il s'agira parfois de prêter du travail ou des services non rémunérés ou encore donner des sommes d'argent lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires dans le cadre d'une redevabilité, dépassant le cadre financier, établie entre le migrant et la personne qui prête ; on parle alors d'une dette morale. Il ne s'agit pas ici d'un remboursement mais plutôt d'un « prêté pour un rendu » non formalisé. La rétribution n'est ainsi pas fixe dans ce cas de figure. En outre, elle n'est parfois pas attendue du prêteur mais entre dans le cadre d'un engagement moral du migrant envers cette personne qui lui a prêté de l'argent. Toutefois, à la suite du retour du migrant marquant l'abandon du projet, individuel comme collectif, d'amélioration des conditions de vie, celui-ci, endetté, sera généralement dans une situation de précarité. En effet, il a été démontré dans le cadre de cette étude que l'endettement migratoire emportait des conséquences économiques négatives pour 52% des migrants de retour enquêtés. Les migrants endettés sont en effet plus susceptibles d'être en situation d'insécurité financière en raison de l'absence d'économies et de difficultés à retrouver un travail. La réinsertion semble souvent compliquée pour le migrant de retour endetté, l'incitant parfois à contracter de nouvelles dettes et/ou à migrer à nouveau.

Outre la diminution des ressources financières, les retournés endettés font également état de problèmes sociaux et psychologiques, notamment un sentiment de honte, d'embarras et la discrimination dans leurs communautés, mais aussi de harcèlement et de violence de la part de leurs prêteurs tant envers eux qu'envers leur famille.

Enfin, les crédits contractés en cours de migration se doivent également d'être mis en avant du fait des violences subies par les migrants de retour qu'ils engendrent. Le taux élevé d'emprunts contractés pendant la migration (48% des répondants ayant sollicité un crédit de type 2) pourrait s'expliquer par une mauvaise estimation des ressources nécessaires pour mener à bien le projet migratoire mais aussi par des imprévus survenus en cours de trajet, comme par exemple des demandes de rançons afin de pouvoir sortir de prison dans le pays de transit et/ou de destination.

RECOMMANDATIONS

AXE PRÉVENTIF

Renforcer les canaux d'information sur les dangers de la migration irrégulière et les diffuser de manière plus large afin qu'ils touchent les migrants potentiels, les migrants en cours de voyage et les candidats au retour. Organiser via ce même biais des campagnes d'informations sur les voies alternatives de migration légale ;

Renforcer les mécanismes de collecte d'informations auprès des migrants de retour, afin de permettre un meilleur suivi des pratiques illégales, comme par exemple la mise sous contrat. Supporter l'identification des réseaux de traite actifs et des systèmes d'exploitation existant afin d'assurer une meilleure protection des migrants de retour soumis au travail forcé et aux mises sous contrats afin de rembourser leurs dettes ;

Mettre en place et/ou étendre les systèmes de protection sociale de manière à éliminer la dépendance à l'égard des crédits contractés pour les besoins de base. Il a en effet été constaté que le crédit non lié à un projet migratoire peut pousser à la migration afin de rembourser celui-ci.

Parler et sensibiliser à la question de la dette migratoire, en présentant clairement les ramifications économiques, sociales et psychosociales qui en découlent. Ces sensibilisations devraient viser tant les acteurs gouvernementaux que locaux, à savoir des associations impliquées dans la réintégration des migrants de retour ou encore les membres de la communauté également concernés par la problématique ;

AXE PROGRAMMATIQUE

Envisager de mettre en place des programmes de gestion financière et économique pour les retournés sous forme de formations dispensées par des intervenants qualifiés ;

Identifier l'offre de services et les acteurs impliqués dans le secteur de la santé mentale et du soutien psycho-social en Côte d'Ivoire et en promouvoir l'accès de manière étendue par le biais de campagnes de sensibilisation ;

Promouvoir la protection des migrants de retour en risque de subir des menaces, des abus ou des actes de violence visant à les contraindre à rembourser une dette ;

Promouvoir davantage de séances de médiations familiales - comme cela se fait déjà dans le cadre de l'initiative EUTF - permettant de rétablir le contact entre le migrant de retour et sa famille. Intégrer la question des emprunts et des responsabilités financières au cours de ces séances, afin de mieux cerner l'impact de l'endettement sur le migrant de retour et sa famille.

BIBLIOGRAPHIE

- GUEYE Doudou (2007), « Les mobilisations pour le départ migratoire, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales », Migrations Société, N° 109 | pages 11 à 26
- INS (2014), Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Novembre.
- NGOM Abdoulaye (2019), « Le répertoire d'actions de candidats à la migration pour financer leur voyage migratoire : le cas de la Casamance », Stichproben. Vienna Journal of African Studies.
- OIM Côte d'Ivoire (2018), Rapport de profilage des migrants ivoiriens, mai 2017 – mai 2018.
- OIM et UNICEF (2017), « Harrowing Journeys: Children and youth on the move across the Mediterranean Sea, at risk of trafficking and exploitation”
- OIM (2017), “Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information December 2017”.
- OIM (2018), “Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information December 2018”.
- OIM (2019), “Mixed Migration Flows in the Mediterranean: Compilation of Available Data and Information December 2019”.
- OIM Côte d'Ivoire (2019), Migration féminine en Côte d'Ivoire, le parcours des migrantes de retour.
- IOM (2020), Top 5 nationalities interviewed in Italy in 2019.
- OIM Côte d'Ivoire (2020), « Migration de retour : lien entre irrégularité et renforcement de la vulnérabilité des migrants ivoiriens en Tunisie, au Maroc et en Algérie ».
- PNUD (2019), « En escaladant les clôtures ».

**L'ENDETTEMENT DES MIGRANTS DE RETOUR ET L'IMPACT
SUR LA RÉINTÉGRATION DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE**



IOM
UN MIGRATION

DAKAR REGIONAL OFFICE
FOR WEST AND CENTRAL
AFRICA